Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 20 Rabia I 1442
6 Novembre 2020

N° 81

36ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2430**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2434**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **2444**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2446**
Avis aux créanciers..... **2455**
Convocations
Sociétés anonymes **2457**
Autres sociétés **2463**
Divers
Avis au public..... **2464**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de la Mutuelle Assurance de l'enseignement..... **2466**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice d'augmentation de capital

De 40.047.675 dinars à 40.937.600 dinars

SOCIETE AIR LIQUIDE TUNISIE

Dénomination : Air Liquide Tunisie

Forme juridique : Société anonyme

Siège social : 37, Rue des Entrepreneurs, ZI Charguia II, Ariana Aéroport - 2035 Ariana

Registre National des Entreprises : RNE N° 002412 B

Matricule fiscal : 002412 B/A/M/000

Matricule CNSS : 15804/90

Objet social : La fabrication, l'achat, la vente et l'exploitation, sous toutes leurs formes, de tous les gaz industriels et médicaux.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2020 : Enregistrement à la recette des finances Rue de Paradis - Ariana, le 18 septembre 2020, sous le n°20506141 quittance n°73594.

Avis aux actionnaires :

L'assemblée générale extraordinaire de la société Air liquide Tunisie a décidé, lors de sa réunion du 26 Juin 2020, une augmentation du capital social de 40.047.675 dinars à 40.937.600 dinars, et ce par Incorporation de réserves d'un montant de 889.925 dinars et attribution gratuite d'actions.

Modalités de l'augmentation :

Le capital de la société sera porté de 40.047.675 dinars à 40.937.600 dinars, et ce, par incorporation de réserves et la création de 35.597 actions nouvelles gratuites de nominal 25 dinars chacune.

Les actions gratuites seront attribuées aux détenteurs des 1.601.907 actions composant le capital social actuel ainsi qu'aux cessionnaires en bourse des droits d'attribution, à raison d'une action nouvelle pour quarante-cinq actions anciennes, et ce, à partir du 20 novembre 2020.

La société Air Liquide Tunisie procédera à l'acquisition et l'annulation de 42 droits d'attribution, et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits d'attribution sus mentionnée.

Jouissance des actions nouvelles :

La date de jouissance des actions nouvelles gratuites est fixée au 1er janvier 2020.

Cotation en bourse :

Les actions anciennes Air Liquide Tunisie seront négociables en bourse, droit d'attribution détachée, à partir du 20 novembre 2020. Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du 20 Novembre 2020 sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées, et ce, dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du 20 Novembre 2020.

Prise en charge par la TUNISIE CLEARING :

Les actions nouvelles et les droits d'attribution seront pris en charge par la Tunisie Clearing à partir du 20 novembre 2020.

2020T01064SANB2

Projet d'augmentation de capital

Société Nouvelle des accumulateurs «NOUR»

Société anonyme

Au capital de 10 500 000,000 Dinars

Siège social : Route de Sousse km 6 - 2033 Mégrine

RC n° : B2478702007

M.F : 1027384F/A/M/000

En vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 10/9/2020, enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau à Tunis le 9/10/2020 sous le n°20505513, quittance n°7038 dont deux exemplaires ont été déposés au Registre National des Entreprises de Tunis le 12/10/2020 sous le n°202082914. Il a été décidé d'augmenter le capital de la société de dix millions cinq cent mille dinars (10 500 000,000) à douze millions dinars (12 000 000,000) soit une augmentation de 1 million cinq cent mille dinars (1 500 000,000) en numéraire, souscrite et libérées en totalité à la souscription.

Cette augmentation a été déposée au compte indisponible n°1010645231744578837 à la STB Agence Mégrine.

2020R02402SANB2

"Société Cytopharma SA"

Société anonyme

Au capital social : 18 615 390 Dinars

Siège social : ZI Hammam Zriba, Zaghouan

MF : 1204054DAM000

Suivant le procès-verbal du Conseil d'Administration du 31 août 2020, enregistré à la recette des finances de Zaghouan, le 14 octobre 2020, sous le numéro 20702943, quittance n°56704, dont un exemplaire a été déposé au registre National des Entreprises le 21 octobre 2020, sous le n°202086310.

Il a été décidé ce qui suit :

- Extension du contrat de Directeur Général de la société Mme Olfa Gam, pour une durée de 02 ans.

2020R02415SANB2

"Société Cytopharma SA"

Société anonyme

Au capital social : 18 615 390 Dinars

Siège social : ZI Hammam Zriba, Zaghouan

MF : 1204054DAM000

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17

Juin 2020, enregistré à la recette des finances de Zaghouan, le 9 juillet 2020, sous le numéro 20701791, quittance n°38688 , dont un exemplaire a été déposé au registre National des Entreprises le 21 octobre 2020, sous le n°202086310. Il a été décidé ce qui suit :

- Nomination du cabinet KPMG comme commissaires aux comptes de la société pour les exercices 2020, 2021, 2022.

- Renouvellement du mandat des administrateurs pour une durée de 03 ans.

- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

2020R02416SANB2

"Société Cytopharma SA"

Société anonyme

Au capital social : 18 615 390 Dinars

Siège social : Z.I Hammam Zriba, Zaghouan

MF : 1204054DAM000

Suivant le procès-verbal du Conseil d'Administration du 17 Juin 2020, enregistré à la recette des finances de Zaghouan, le 14 octobre 2020, sous le numéro 20702942, quittance n°56703, dont un exemplaire a été déposé au registre National des Entreprises le 21 octobre 2020, sous le n°202086310.

Il a été décidé ce qui suit :

- Nomination de Monsieur Latif Daoud, en qualité de Président du Conseil d'Administration pour une durée de 03 ans.

2020R02417SANB2

Compagnie d'Emballage et de Transformation d'Aluminium

CETRAM

SA au capital de 6.500.000 Dinars

Siège social : Zone industrielle Medjez El Bab 9070

IU : 0299843 P

CNSS : 090825-33

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 mai 2020, enregistré à la recette des finances de Medjez El Bab le 3/6/2020, sous le n°20700679, quittance n°M017725, il a été décidé d'augmenter le capital de la société de six millions cinq cent mille (6.500.000) Dinars à huit millions de (8.000.000) Dinars par l'émission de 15 000 actions nominatives de cent (100) Dinars chacune soit un million cinq cent mille (1.500.000) Dinars par voie d'apport en numéraire et sont libérées de moitié lors de la souscription. Au terme d'un acte reçu par Madame le Receveur des Finances de Medjez EL Bab, Bèja le 23/10/2020 enregistré le même jour, quittance n°M036745, il a été déclaré : - Que les 15.000 actions nouvelles de 100 Dinars qui étaient à émettre pour former la partie de l'augmentation de capital par voie d'apport en numéraire, 1.500.000 Dinars ont été souscrites par trois (03) personnes physiques, et à libérer de moitié lors de la souscription.

- Comme conséquence de cette augmentation de capital, l'article 6 des statuts a été modifié comme suit :

Le capital social est fixé à la somme de : Huit millions de (8.000.000) Dinars divisé en quatre-vingt mille (80.000) actions nouvelles de cent (100) Dinars chacune.

Dépôt Légal : Ont été déposés au Registre National des Entreprises, le 30/10/2020, sous le n°202092069.

Les documents suivants :

- PV de l'assemblée générale extraordinaire du 18 mai 2020, enregistré à la recette des finances de Medjez El Bab le 3/6/2020, sous le n°20700679, quittance n°M017725

- Déclaration de souscription et de versement enregistrée à la recette des finances de Medjez El Bab le 23/10/2020, sous le n°20801885, quittance n°M036745.

- Liste des souscripteurs, enregistrée à la recette des finances de Medjez El Bab le 23/10/2020, sous le n°20801883, quittance n°M036742.

2020R02419SANB2

Notice d'information : Augmentation de capital

(Conformément aux articles 302 et 164 du code des sociétés commerciales)

Société de Production d'Electricité de Tataouine «SPET SA»

SA au capital de 200 000 dinars

Résidence Khalil Route Médenine, 3200 Tataouine

Identifiant Unique : 1620089K

Dénomination : Société de Production d'Electricité de Tataouine, «SPET SA»

Forme juridique : SA

Objet social : L'exploitation d'un champ de production d'électricité à partir de l'énergie solaire photovoltaïque.

Durée : 99 ans.

En vertu du procès-verbal de l'AGE du 10 octobre 2020 enregistré à la recette des finances de Médenine le 12.10.2020 sous le numéro 20702898 quittance n°M065894 et déposée au centre du Registre national des Entreprises de Tataouine le 26/10/2020 sous le n°202089436 il a été décidé l'augmentation du capital comme suit :

Montant de l'augmentation : 712 000 dinars.

Nombre d'actions à souscrire : 71 200 actions de 10 dinars chacune.

Augmentation de capital avec renonciation au droit préférentiel de souscription, par la création et l'émission de nouvelles, actions ordinaires à souscrire en numéraire et à libérer intégralement à la souscription, réservée à la SODIT SICAR (39800 actions) et Mr Belgacem Debbabi (31400 actions).

Délai de souscription : 1 mois à partir de la parution de la présente notice au JORT avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

Dépôt des fonds : UIB Agence gabès dans le compte indisponible n°12705000010800724371.

2020X01518SANB2

Société des Boissons de Tunisie

N° CNSS : 60808/86

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 0003522L

Code fiscal : 003522/L/A/M/000

En vertu du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 24 septembre 2020 au siège de la Société de Fabrication des Boissons de Tunis, à Tunis enregistré à la recette des finances de Médenine le 16/10/2020 sous le n°20802905 quittance n°M076985 dont un exemplaire a été déposé au greffe du centre national du registre des entreprises : du tribunal de 1ère instance de Médenine le 20/10/2020 sous le n°202085961: il a été décidé à l'unanimité ce qui suit :

Nomination de Monsieur Faouzi Fouzri Directeur General Adjoint de la société avec procuration des pouvoirs nécessaires.

2020X01548SANB2

Notice d'information

Augmentation de capital

En Application des dispositions de l'article 164 et 302 du code des sociétés commerciales.

- IU : 1108253V

- La dénomination sociale de la société : WOODPLAST

- Forme juridique : Société anonyme

- Montant du capital de la société : 543.000 dinars

- Siège social : Z.I Makthar - 6140 Sillana

- Objet social : La fabrication des profilés en composite Bois.

- Durée de la société : 99 ans

- Montant de l'augmentation de capital : 1077 000 dinars

- Dépôt légal : Deux exemplaires du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22/10/2020 ont été enregistrés le 27/10/2020, Quittance n°M070884 et ont été déposés au registre national des entreprises (RNE Siliana) le 26/10/2020, sous le numéro AC121662020

Modalités de l'augmentation : Le capital sera augmenté de un million soixante dix-sept mille (1 077 000) dinars, pour le porter de (543.000) dinars à 1 620 000 dinars par l'émission de cent sept mille sept cent (107 700) actions nominatives nouvelles, de dix (10) dinars chacune à libérer totalement à la souscription dont à souscrire en numéraire et à libérer par les fonds PHENICIA FUND II (37 500 actions) et le fonds FCPR ESSOR FUND (70 200 actions).

- Valeur nominale des actions à émettre : 10 dinars chacune

- Conditions d'admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles et les actionnaires ayant libéré les montants exigibles dans le délai imparti, peuvent seuls assister aux assemblées générales.

Répartition des bénéfices: Sur les bénéfices nets, il est prélevé 5 % pour constituer la réserve légale.

L'assemblée générale ordinaire peut distribuer, ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant, tout ou partie du solde des bénéfices ou procéder à la constitution d'autres réserves.

Modalités de convocation des assemblées générales : Les convocations sont faites par avis publié au J.O.R.T et au bulletin officiel du centre national du registre des entreprises dans le délai de 21 jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

- Exercice du droit préférentiel de souscription : Les actionnaires ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription prévu par le code des sociétés commerciales.

Dépôt des fonds : Les fonds provenant de la souscription seront déposés dans un compte indisponible ouvert auprès de la STB agence Charguia I, au nom de la société, sous le numéro : 10112107106593078812.

2020402221SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Changement de forme juridique cession des parts

Et mise à jour des statuts

NEXTPLAST

Nouvelle forme juridique : SUARL totalement exportatrice

Au capital de 10.000 dinars

Siège social : Immeuble Ayam - Angle Rues Lac Mâlaren / Lac Toba

1053 Les Berges du Lac Tunis - Tunisie

Matricule fiscal : 1326958N/A/M/000

Suivant contrat de cession des parts daté du 15/6/2020, enregistré le 19/10/2020 à la recette des finances Le Lac sous le n°20 105962, quittance n°M070523 entre la société TUNITRONIC Sarl et Mme Claudia MONETA et suivant P.V de l'assemblée générale extraordinaire daté et enregistré le 16/6/2020, et enregistré le 23/10/2020 à la Recette des finances Le Lac sous le n°20505959, quittance n°M070518, les associés ont décidé d'abandonner la forme SARL et donc le changement de la forme juridique de la société qui devient société unipersonnelle à responsabilité limitée «SUARL».

De même ladite assemblée a décidé la mise à jour des statuts de la société, et le renouvellement du mandat de Mr Thiery CAPEL, (Passeport n°13AZ222472) gérant de la société «NEXTPLAST» Suarl pour une durée de trois années disposant des pleins pouvoirs pour gérer et administrer la société.

Les nouveaux statuts de la société approuvés par ladite assemblée sont datés le 16/10/2020 et enregistrés le 23/10/2020, à la recette des finances Le Lac sous le n°20705961, quittance n°M070520.

Le dépôt d'un exemplaire du contrat de cession des parts, du PV de l'assemblée générale extraordinaire et des statuts mis à jour a été effectué au Registre National des Entreprises le 26/10/2020 sous le n°202088947.

2020T01062SRLB2

Augmentation du capital

Société HBA immobilière

Au capital de 3.600.000 dinars

Selon le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 13/12/2016 et inscrit à la recette des finances Rue du Sahel - Tunis, Numéro de reçu MO41610 Numéro d'enregistrement 16503515, il a été décidé ce qui suit :

L'augmentation du capital de 600. 000 dinars à 3.600.000 dinars selon le dossier déposé auprès du Registre National des Entreprises sous le n°202078377 du 30/9/2020.

2020R02391SRLB2

Société Lycée privé Le Phoenix

S.A.R.L

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 novembre 2018, enregistré à la recette des finances El Manzeh 6, le 6 décembre 2018 sous le n°18707534, quittance 139734 dont une copie a été déposée au registre national des entreprises le 14 mai 2019.

Il a été décidé le transfert du siège social au 52 Avenue Mouwyia Ibn Abi Sofiène, El Manzeh 7, 2037, Ariana ainsi que la modification de la dénomination de la société de «Société Idéal Horizon Etudes et Conseils» à Société «Lycée privé le Phoenix».

2020R02403SRLB2

Désignation d'un nouveau Gérant

SOCIETE IMMOBILIERE ASMA

SARL au capital de 1.059.900 dinars

Identifiant Unique : 0539782 F

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 20 octobre 2020 enregistré auprès de la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 28/10/2020 sous le n° 20806023 quittance M007617 dont un exemplaire a été déposé auprès du registre national des entreprises le 28/10/2020 sous n°202091382, il a été décidé :

- Acceptation de la démission de Monsieur Abdelhamid Ammar et désignation de Monsieur Khalil Ammar en tant que gérant de la société.

2020R02406SRLB2

MICEL TUNISIE

SARL au capital de 170 000 dinars

Siège social : Route de Naassen Bir El Kassaa - 2013 Ben Arous

Identifiant unique : 0753658A

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 13 octobre 2020, enregistré à la recette des finances El Mourouj, sous le n°20703631 Quittance n°M060478 du 19 octobre 2020 dont copie a été déposée au Registre national des entreprises le 22 octobre 2020 sous le n°202087199, il a été décidé :

- La nomination de Mme Amel Ben Fraj gérante de la société avec les pouvoirs les plus étendus pour une durée indéterminée

- Répartition des parts sociales revenant aux héritiers du défunt Chokri Bouguerra.

2020R02407SRLB2

Société TOMAIFICIO KMM

IF : 0633604/S

SARL de 10.000 DT

Sise au 10 rue de la Liberté - 1140 El Fahs

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 octobre 2020 enregistré à la recette des finances rue El Djazira le 22/10/2020 sous le numéro 20702603 quittance n°M053163 et déposé au RNE Nabeul le 27/10/2020, il appert que l'assemblée générale extraordinaire a décidé :

- La mise à jour des articles 6 et 7 des statuts de la société, suite à la cession de parts sociales l'acceptation de la démission du gérant : Mme Radhia Kaabi Karchoud et lui donne quitus pour sa période de gérance la désignation de Mr Hssan Lahouag gérant de la société.

2020R02413SRLB2

Nomination d'une nouvelle gérante

SOFRIM

Société à responsabilité limitée

Au capital de 500.000 Dinars

Siège social : Mezzanine Bloc A, immeuble ROSALYS - Avenue de la bourse, Les Jardins du Lac - Tunis

Matricule fiscal : 714218 L

Conformément au procès-verbal de l'assemblée générale des associés du 26 octobre 2020, enregistré à la recette des finances les Berges du Lac Tunis, le 27 octobre 2020 sous le n°M0706018 quittance : M071124, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 30 octobre 2020, sous le n°202091942, l'assemblée a nommé Mademoiselle Sabrine Friaa gérante de la société en remplacement de Monsieur Mohamed Friaa pour une durée de trois années.

2020R02420SRLB2

Société DOMAINE EL ARADHI «SODELAR»

SARL au capital de 2 400.000 DT

Siège social : Zone portuaire Radés 2040

MF : 0496384H N M 000

Suivant P.V. de l'assemblée générale extraordinaire du 23/10/2020 enregistré à la recette des finances de Radés en date du 28/10/2020 n°20702680 Quittance n°M050884 et enregistrée au registre national des entreprises le 3/11/2020 sous le n°202095890.

1) L'assemblée décide de nommer Monsieur Ben Ghorbel Yassine en tant que commissaire aux comptes pour les années 2020-2021-2022.

2) l'augmentation du capital de la société de 600.000 DT par conversion de créance, et 1 400.000 DT par apport en numéraire.

Le capital social sera 2 400.000 DT divisé en 24 000 parts de valeur nominale de 100 DT chacune.

2020R02422SRLB2

Clôture des travaux de liquidation

Société "COMFY MEUBLE"

SARL au capital de 5.000 dinars

S.S : la ceinture Kaied Mhamad et Teniour Sfax

Identifiant unique : 1260965B

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire du 23 octobre 2020 enregistré à la recette des finances Gremda Sfax le 28 octobre 2020 enregistrement n°20801991, quittance n°M070508 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises dossier n°202092616 du 30/10/2020, il a été décidé :

1) Approbation du lieu, date et délibération de l'assemblée.

2) Approbation du rapport de gestion de l'année 2019 et quitus du gérant jusqu'à la date de sa nomination "liquidateur".

3) Approbation des travaux de liquidation, leur clôture, le rapport du liquidateur et des comptes définitifs arrêtés au 31 décembre 2019, arrêt définitif de l'activité de la société et quitus du liquidateur.

4) Approbation du résultat comptable dégagé aux états financiers clos le 31/12/2019 et l'absence d'un bonus de liquidation.

5) Les associés ont choisi le local sis Route Gremda km 8.5 Sfax pour garder tous les documents de la société.

6) Le liquidateur procédera à toutes les formalités de publications nécessaires dans le délai légal.

2020X01521SRLB2

SOCIETE BRAINY CONCEPTS INTERNATIONAL

MF : 1522055BAM000

S.A.R.L

Suivant le procès-verbal de l'AGE en date du 11/3/2020 enregistré à la recette des finances Montplaisir le 12/3/2020 quittance n°1027350 sous le n°20501429, il a été décidé l'augmentation de capital de 350 000 DT et passe ainsi de 20 000 DT à 370 000 DT, et dont un exemplaire a été déposé à l'RNE le 30/6/2020 dossier n°262042036.

2020402215SRLB2

HIKMA PHARMA TUNISIE SARL

Société à responsabilité limitée

Capital social : 10.000 Dinars

Zone Industrielle - Charguia I - 11, Rue 8610 - 2026 Tunis Carthage

Identifiant Unique : 373275 Y

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25/6/2020 enregistré à la recette des finances de Charguia, Tunis le 10/9/2020 sous Qn°M094637 En°20706286 & Suivant les statuts mis à jour du 25/6/2020 enregistrés à la recette des finances de Charguia, Tunis le 23/9/2020 sous Qn°097935 En°20806695.

Les associés ont adopté les statuts mis à jour tels qu'ils leur ont été présentés

Dont un exemplaire du P.V et des statuts mis à jour ont été déposés au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°373275 Y en date du 16/10/2020.

2020402217SRLB2

«ENOVE»

Sarl au capital de 600 000 dinars

Siège social : 28 rue 8601 - ZI La Cherguia, Tunis - Carthage

I.U : 000821513 P

CNSS : 00253000/24

L'assemblée générale ordinaire des associés réunie le 24 septembre 2020 au siège social (p.v enregistré RF Charguia le 20 octobre 2020, sous le n°20707555, quitt 105138) a renouvelé

M. Peter Bismuth dans ses fonctions de gérant avec les pouvoirs les plus larges pour gérer les affaires de la société et le cabinet «IAM» dans ses fonctions de commissaire aux comptes de la société, ces mandats ont été conférés pour une durée allant jusqu'à l'AGO appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2022.

L'assemblée générale extraordinaire d'ENOVE réunie le 24 septembre 2020 (p.v enregistré RF Charguia, le 20 octobre 2020, sous le n°20707556, quitt 105143) a décidé la poursuite de l'activité de la société.

Un exemplaire des procès-verbaux de l'assemblée générale ordinaire et de l'assemblée générale extraordinaire ont été déposés au Registre National des Entreprises le 23 octobre 2020 sous le n°202088321.

2020402223SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

GENCAD

En cours de liquidation

SUARL au capital de 1000 TND

M. Fiscal : 1180426G/A/M/000

Siège social : Immeuble Ettawacel Rue de Canal 4170 Zarzis - Tunisie

Par AGE du 6/8/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 6/8/2020. Enregistré le 17/8/2020 à la recette des finances Zarzis enregistré le 19/8/2020 au RNE Médenine Monsieur Thabet Dhaou demeurant à Médenine a été nommé liquidateur.

L'AGE du 6/8/2020 a approuvé les comptes définitifs de liquidation a donné quitus au liquidateur pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et a constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 6/8/2020.

2020X01502SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P du 8/10/2020 enregistré à la rue Sidi Hassine 16/10/2020, quit. M066497, enreg. 20202766, El Assâad Ezzahrouni a cédé le fonds de commerce exploité dans le local à la rue 42500 Ezahrouni exploité lavage des voitures avec ses éléments corporels et incorporels à Sameh Marzouki C.I.N n°04713715 et Ines Ayari CIN n°08321986.

Les oppositions au montant de la cession seront adressées au cabinet de Maître Abdellatif Bhar avocat sis à 6 rue d'Alger Tunis dans les 20 jours qui suivent l'apparition au JORT.

Cette annonce est apparue aux journaux Achourouk et Le Quotidien 25/10/2020.

2020T01049FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 12/10/2020 enregistré à la recette des finances Cité Mahrajène Tunis le 12/10/2020 (reçu n°M063680 enregistrement n°20204832) Mr Moustafa Ben Arfa CIN n° 00332181, a cédé à Me Nisaf Bent Abdelaziz El Mekki, CIN n°05309319, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en crèche et jardin d'enfants sous le nom commercial "ACADEMIA", Identifiant Unique 0082669 V, sis à 1 Rue Iben Hamdis, El Menzah 1, Tunis.

Toutes oppositions doivent être formulées entre les mains du vendeur Mr Moustafa Ben Arfa, sis 33 Rue de El Kortoume, Résidence El belvédère Centre, 3ème étage, Tunis.

Le présent avis a été publié au journal La Presse du 15/10/2020.

2020T01051FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Klibia, sous le n°20201962 quittance M049684, la société ELHEKMA, MF : 1294700K, a vendu à la société "l'idéale", MF 079342 Y, la totalité du fonds de commerce exploité à la rue de la ligue arabe Kélibia.

Les éventuelles oppositions seront acceptées, dans les vingt jours au plus tard de la date de publication de la cession au JORT, au cabinet de maître Atef Ben Salah sis au n°11 rue Charles de Gaule Tunis.

Cette cession a été publiée au journal «Chourouk» du 29/10/2020.

2020T01054FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat sous seing privé en date du 23/10/2020 enregistré à la recette des finances La Goulette le 27/10/2020 Mr Abderrahmene Ben Mohamed Salah Nasrallah a vendu à Mr Wassim Ben Mohsen Somrani la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue Mongi Slim l'Aouina exploité en tant que restaurant.

Les oppositions sont recevables au cabinet Maître Najoua Bettaieb sis à l'avenue Alain Savary n°29 le belvédère Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la vente au JORT.

2020T01056FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte s.s.p. enregistré à la recette des finances de Rawed le 23/9/2020, Quittance M06666720 / enregistrement 20202916, Hela Hrichi (CIN n°08192852) a cédé à : Acia Karawli (CIN n°04748366), le fonds de commerce : un jardin d'enfants et Garderie sise au n°4 rue Khlifa Gaaloul Enkhilettes Ariana.

Le présent avis est paru au quotidien "Echourouk" du 29/10/2020.

Les oppositions se feront durant le délai légal à l'adresse de Maître Mourad Sfaxi, avocat, n°86 avenue Mustapha Mohsen Borj Louzir Ariana.

2020T01058FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire datée du 13 décembre 2019 et enregistré à la recette des finances Rue de la Gare Tunis en date du 31 décembre 2019 sous le numéro 19508322 Quittance n°M077223, Madame Afifa Doghri a cédé, par voie d'augmentation de capital, à la Société EMNA IMMOBILIERE ayant son siège social au n°23 Rue de la GARE, Tunis, le fonds de commerce destiné pour toutes activités commerciales sis au Magasin n°35 Bis, Rue Boumendil Tunis.

Toute opposition doit être déposée chez la société EMNA IMMOBILIERE ayant son siège social au n° 23 Rue de la Gare, Tunis dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cette annonce au J.O.R.T conformément aux dispositions de l'article 193 du code de commerce.

Un extrait de cette annonce a été publié au journal le Quotidien du 29/10/2020.

2020T01059FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire daté du 21 avril 2018 et enregistré è la recette des finances Rue de la Gare Tunis en date du 26 avril 2018 sous le numéro 18503418 Quittance n°32582, Monsieur Tahar Tlili a cédé, par voie d'augmentation de capital, à la Société EMNA IMMOBILIERE ayant son siège social au n°23 Rue de la GARE, Tunis, le fonds de commerce destiné pour Toutes activités commerciales sis au Magasin n°35 Rue Boumendil Tunis.

Toute opposition doit être déposée chez la société EMNA IMMOBILIERE ayant son siège social au n° 23 Rue de la Gare, Tunis dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cette annonce au J.O.R.T conformément aux dispositions de l'article 193 du code de commerce.

Un extrait de cette annonce a été publié au journal le Quotidien du 29/10/2020.

2020T01060FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente d'un fonds de commerce en date du 23/10/2020 enregistré à la recette des finances Beb el Jazira Tunis sous le 20202611 Reçu 53245 Mr Fathi Esghayer a vendu à Mr Hamza Esghayer la totalité du fonds de commerce au 44 Rue Sidi Elbechir Tunis.

Toutes les oppositions doivent être déposées auprès de Mr Hamza Esghayer Rue 4156 n°26 cité al Saada Tunis dans les vingt jours qui précède la publication de cette annonce au j.o.r.t

Le présent communiqué a été publié au journal «le Quotidien» du 28/10/2020.

2020T01061FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Manzel Bouzalfa le 30/10/2020, sous le n°2020965 - quittance mo23229, la société ELOUSWA ELHASSANA, MF : 1354975X, a vendu à la société « l'idéale PLUS », MF 1029437K, la totalité du fonds de commerce exploité à la rue de Monji Slim Manzel Bouzalfa. Les éventuelles oppositions seront acceptées, dans les vingt jours au plus tard de la date de publication de la cession au JORT, au cabinet de maître Atef Ben Salah sis au n°11 rue Charles de Gaule Tunis. Cette cession a été publiée au journal «Chourouk» du 3/11/2020.

2020T01065FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé enregistré à la recette des finances Sidi Hassine Tunis le 21-10-2020 sous le n°20202842, Monsieur Lazhari Ben Mohamed Titulaire de la CIN 04635837 a vendu à Madame Nawel Abdellaoui, titulaire de la CIN 07174130 le fonds de commerce exploité comme Boucherie dans le local sis au 25, avenue de l'environnement Sidi Hassine Sejoumi Tunis.

Les oppositions doivent avoir lieu dans les vingt jours qui suivent la publication du présent avis au JORT entre les mains du rédacteur de l'acte Maître Ferid Mrad dont l'étude est sise au centre ZARROUK Rue Ahmed Tlili Tunis.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk du 28-10-2020.

2020T01067FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 30/9/2020 et le 12/10/2020, enregistré à la recette des finances Rue 3 septembre 1934 Sousse en date du 21/10/2020 sous le numéro 20201766 quittance n°M049503, Monsieur Aymen Ben Salah Ben Khamis Gheriani, de nationalité tunisienne, titulaire de la CIN n° 08460561, demeurant n°10 Rue 15 Octobre 1963 Bouhsina Sousse, a vendu à la Société AZIZA de Commerce de Détail S.A inscrite au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°1259149J, dont le siège social est sis au n°22 Rue de l'électricité Z.I Ben Arous 2013, la totalité du fonds de commerce exploité pour toute activité commerciale au local sis à la Rue 15 Octobre n°10 Bouhsina 4000 Sousse Ville Sousse, et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de la société AZIZA du Commerce de Détail à son siège social sis au n°22 Rue de l'électricité Z.I Ben Arous 2013, dans les 20 jours à compter de la publication de cet avis au JORT.

Ce même avis a été publié aux journaux quotidiens Al Chourouk et Le Quotidien en date du 29/10/2020.

2020R02384FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat écrit par maître Hosni Leila le 12/10/2020 et enregistré à la recette des finances de Jendouba (quittance n°M014932 enregistrement n°20200344) Mr Ali Ben Youssef Ben Saleh Saoudi demeurant à Essaidia Atatfa Jendouba a vendu à Mr Ahmed Ben Houssin Ben Amer Haji demeurant à Faj Rih Ain Drahem Jendouba la totalité de son fonds de commerce exploité au commerce sis au quartier 14 Janvier Ain Drahem Jendouba.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur Mr Ahmed Ben Houssin Ben Amer Haji à son adresse au quartier 14 Janvier Ain Drahem Jendouba à partir de la publication de cet extrait au JORT et dans un délai n'excédant pas 20 jours.

Cette annonce a été publiée au journal "Echourouk" le 21/10/2020.

2020R02390FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce signé le 27/10/2020 et enregistré à la recette des finances Hammam Echat le 28/10/2020 n° de quittance M025891 n° d'enregistrement 20201319 Mr Slim Ben Tijani Ben Ali Elhabachi Titulaire de la CIN 05049789 a vendu au nom de sa femme Veronica Bent Khmais Ben Ali Elboukhari titulaire de la CIN n°07036177 par procuration de cette dernière signée le 4/8/2020 et enregistré à la recette des finances Hammam Echat le 4/8/2020 n° de quittance M019444 n° d'enregistrement 20800846.

Le fonds de commerce sis au n°1 Rue de la plage cité Nozhet Sultane Exploité en Librairie "Librairie Taysir". Cette vente est publiée à la Presse est au journal Sahafa le 01/11/2020

Toute opposition sera effectuée chez maître El Ajouz Habib 154 Rue Bab Souika Tunis 20 jours à compter de la date de la publication au JORT.

2020R02393FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un contrat enregistré à la recette d'Ariana le 28/10/2020 sous n°2020430 Fayala Haji a vendu à Fawzia Harouchi, le fonds de commerce sis à 1 bis Rue Echahama Ariana Aloulia exploité pour le commerce vente des poules, lait et miel. Les oppositions sont recevables entre les mains de rédacteur du contrat à 14 rue Othman Ibn Affan Ben Arous dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette vente au J.O.R.T. une publication est faite au journal Echourouk le 01/11/2020.

2020R02400FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un contrat S.S.P enregistré à la recette des finances Nahj Essahel le 23/9/2020 (quittance n° M041364 enregistrement n°20201973) Mohamed El Gasmaoui a vendu la totalité du fonds de commerce sis à num 44 rue 15 octobre 1009 elwardia à Mohamed Anis Echabi. Les oppositions seront reçues entre les mains du maître Walid Kanzoul à 2 rue Sfax Ben Arous dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel des annonces le présent avis a été publié dans le journal Echorouk du 28/10/2020.

2020R02409FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un contrat S.S.P enregistré à la recette des finances de Mégrine le 16/10/2020 (quittance n° M057436 enregistrement n°20203874) SARA BEN DEHER M.F : 1494276 a vendu la totalité du fonds de commerce sis à la Rue Jeda Cité Jawhara Mégrine à la société TROUVELLDOR.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Mohsen Eltifi au 8 Rue 18 Janvier Mégrine dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel des annonces. Le présent avis a été publié dans le journal Echorouk du 28/10/2020.

2020R02410FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé établi le 20/7/2019 et enregistré à la recette des finances d'El Mourouj en date du 30/10/2020 sous quittance n°M062232 enregistrement n°20203817, monsieur Samir Esalmi, titulaire de carte d'identité nationale n°08603259, vend la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et immatériels existant à 21, avenue 20 Mars Mourouj 5 Ben Arous qui a pour activité de services administratifs et logistiques à monsieur Abdelwaheb Awani titulaire de la carte d'identité nationale n°07157782.

Les oppositions seront déposées au cabinet du maître Alibi Ayed avocat auprès de la cour d'appel, Résidence jardins el Mourouj Bloc B App-22 Ben Arous, dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de la vente au journal officiel où a été déposé un exemplaire de ce contrat de vente.

Cette annonce a été publiée au journal le quotidien «Echourouk» du 4/11/2020.

2020R02411FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances rue Aljazira le 28/10/2020, sous le n° 20202647 quittance n°M054023. Mr Kais Ben Abdelfettah Ben Ghorbal titulaire de la CIN n°00379658 délivrée le 3/5/2001 a cédé à Mr Nabil Ben Hammouda Mezlini titulaire de la CIN n°07767009 délivrée le 11/7/2016 la totalité du fonds de commerce sis au centre Commercial Le Palmarium local n°342 au 2ème étage 4 rue de Grèce Tunis avec tous ses éléments matériels et corporels exploité en tant que vente prêt à porter.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains d'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dite dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T. Cette annonce a été publiée dans les journaux Achorouk et le Quotidien le 4/11/2020.

2020R02418FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu dse livres écrits en date du 28 septembre 2020 et enregistrés à la recette des finances de Mégrine le 5/10/2020 reçu n°M054416 bon d'inscription n°20203553 Mr Belhassen Rzin titulaire de la CIN 05440338 Adresse 06 Rue El Jahedh a vendu à Mr. Anis Dridi titulaire de la CIN 05446016 Adresse n°13 Rue 02 Mars Megrine Chaker tout le fonds de commerce pour usage Vente de Matériels Electroménagers situé au 14 Avenue El Arbi Zarrouk Mégrine. Et accepter les objections chez l'acquéreur demeurant au 14 Avenue El Arbi Zarrouk Mégrine et donc au plus tard vingt jours à compter de la date de déclaration de la présente vente au Journal Officiel de la République de Tunisie.

Cette annonce a été publiée au Journal Achourouk le 26/10/2020.

2020R02421FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé daté le 29/8/2020 enregistré à la recette des finances d'Elmourouj le 01/9/2020 reçu n°MO51559 enregistrement n°20202828, Mr Mohamed Faker Tazarki demeurant au n°16 Rue Oubayed Ibn Jarrah Elmourouj 3 - Ben Arous, a vendu à Mr Ramzi Madouri demeurant au n°04 Avenue de Paris Elmourouj 4 - Ben Arous, la totalité du fonds de commerce sis au n°05 avenue des Martyrs Elmourouj 3 - Ben Arous, exploité en la vente des pâtisseries et de pains spéciaux avec tous les éléments physiques et moraux.

Toutes les oppositions à cette vente doivent être faites à l'adresse de ce fonds de commerce sis au n°05 Avenue des Martyrs El Mourouj 3 - Ben Arous dans les délais de 20 jours à compter de la date de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne. La publication de cette vente a été faite aux journaux Echourouk et Le Quotidien le 24/9/2020.

2020R02423FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé signé en date du 20/10/2020, enregistré à la recette des finances de Mahdia le 22/10/2020, n°42869 quittance n°20202854, M. Yamina Ajala C.I.N n°0589426 vend à M. Haithem Bouzgarou C.I.N n°06758416 tout le fonds de commerces CAFE CHAMPIONS LEAGUE café de 1er type avec tous les éléments corporels et incorporels et toute opposition doit être faite entre

les mains de l'acquéreur au local du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution de cette annonce au JORT.

2020S01152FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente d'un fonds de commerce en date du 02/9/2020, enregistré à la recette des finances d'Akouda le 3/9/2020, sous n°20201494, quittance M021778, Mme Narjes Lacheheb, titulaire de la CIN n°07142193 et demeurant à Cité Essaada 1 Imm "B" Appt 8 Bir El Bey Ben Arous - Sousse, a vendu et cédé à Mr Anis Mrad, titulaire de la CIN 08442320. La totalité du fonds de commerce du local destiné vente Article de ménage et de maison sis à Rue 2 Mars Akouda - Sousse.

Les oppositions se font entre les mains du vendeur au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

2020S01157FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente d'un fonds de commerce en date du 16/10/2020, enregistré à la recette des finances de Ksar Hellal le 26/10/2020, sous n°20201643, quittance M052165, Mme Samira Bent Hédi Chaabani, titulaire de la CIN n°07071444 et demeurant à n°6 Rue 9102 Djebal Jloud Tunis et représentée par Mme Najoua Bent Hédi Chaabani, titulaire de la CIN n°07036800 et demeurant à Imm. Mahmoud Eddous Rue des Aghlabistes à Ksar Hélal selon procuration enregistré à la recette des finances de Ksar Hellal le 6/10/2020 a vendu et cédé à Mr Matar Ben Boubaker Cherif, titulaire de la CIN n°03944536, la totalité du fonds de commerce du local destiné vente des Agrumes et fromages sis à Local n°172 au Marché Municipal de Ksar Hellal.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

2020S01160FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente d'un fonds de commerce en date du 16/10/2020, enregistré à la recette des finances de Ksar Hellal le 27/10/2020 sous n°20201644, quittance 52238, Mme Najoua Bent Hédi Chaabani, titulaire de la CIN n°07036800 et demeurant à Imm. Mahmoud Eddous Rue des Aghlabistes à Ksar Hélal, a vendu et cédé à Mr Matar Ben Boubaker Cherif, titulaire de la CIN n°03944536, la totalité du fonds de commerce du local destiné vente des Agrumes et fromages sis à local n°173, au Marché Municipal de Ksar Hellal.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

2020S01161FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente d'un fonds de commerce en date du 16/10/2020, enregistré à la recette des finances du Lac le 20/10/2020, sous n°20205902, quittance M069945. La société «California Food» Sarl, dont le siège sis Résidence Rawdha aux Berges du Lac - Tunis (I.Unique : 1280923B), a vendu et cédé à la société «Pasta et Basta» Sarl, dont le siège sis Résidence Nawel Rue Abou Dhar Ghafari Khézama Sousse (I.Unique : 1684927Z), la totalité du fonds de commerce du local sauf le nom commercial sis à Résidence Rawdha aux Berges du Lac - Tunis destiné restaurant.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur représentée par sa gérante Mme Rafiaa Kadri au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

2020S01164FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Ahmed Saïd Nagazi, Avocat, le 22/6/2020 enregistré à la recette des finances de Mansoura Kairouan le 19/10/2020, enregistrement n°20202318, Quitt M058572, Mrs. Abderrahmane Ben Mohamed Frigui et Mohamed Ben Taoufik Frigui ont vendu le fonds de commerce sis à cité commerciale I, avec tous ses éléments corporels et incorporels à Mr. Mohamed Khalil Abdellah CIN 07552715.

Les éventuelles oppositions doivent être adressées dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication au JORT.

2020S01169FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant un acte SSP rédigé par Maître Taha Labidi Avocat prés de la cour de cassation, en date du 02/10/2020 enregistré à la recette des finances Frej Limeim Ksar Hellal le 19/10/2020 sous le n°20201592 quittance n°MO51334 la société HydroPlus SUARL inscrite au registre national des entreprises sous le numéro 157714X son Matricule fiscal 1547714/X/E/N/001 dont le siège social sis à l'avenue Abdellah Sayah Bouhjar cède au profit de Anis Boukadabo la totalité du fonds de commerce d'une pâtisserie sise à la rue Rouki cité Erriadh 1 Ksar Hellal, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être remises entre les mains de l'acheteur à son domicile élu au Cabinet Maître Taha Labidi Avocat près la cour de cassation au 4ème étage à l'immeuble Soprillam rue du jasmin Sousse, dans les vingt jours qui suivent la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée respectivement aux journaux «Al Chourouk» et le «Quotidien» le 3/11/2020.

2020S01170FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte soussigné privé en date du 22/10/2020 et enregistré à la recette des finances 3 septembre 1934 Sousse le 23/10/2020 sous la quittance n°M049760 et enregistrement n°20201781, Mr Lotfi Ben Ticha CIN n°04052978, a vendu à Mr Ahmed Nourredine Ben Zaheni CIN n°07615298, la totalité du fonds de commerce, situé à la rue 20 Mars Sousse. Les oppositions doivent être faites à l'adresse du fonds de commerce.

2020S01171FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé à la commune de Sousse le 27/10/2020 enregistré à la recette des finances Trocadéro Sousse le 17/10/2020 sous le n°20202070 quittance n°M034055 la Sté Bravo Byte Sarl au capital social de 10 000 dt dont le siège social sis à la rue Jalloul Ben Chrifa Sousse (MF : 1550777N/A/M/000 et identifiant unique au registre national des entreprises 1550777N représentée par sa gérante Ines Saied (CIN n°09291931) a vendu à Mr Jalel Ben Mohamed Ben Ali Mansour (C.I.N n°06783571) tout le fonds de commerce sis à la rue Jalloul Ben Chrifa Sousse affecté à tout commerces

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de la gérante du vendeur dont l'adresse élue sis à la Rue Farhat Hached Msaken ouest Sousse dans un délai de 20 jours à compter de la publication au J.O.R.T

Le présent avis est paru au journal le Quotidien du 31/10/2020.

2020S01174FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente d'un fonds de commerce en date du 14/8/2020, enregistré à la recette des finances d'Enfidha le 23/10/2020, sous n°20201463 quittance n°M035416, Mr Mohamed Ben Mahmoud El Ouaer, titulaire de la CIN n°08442433, et demeurant à la Rue Daghbagi Cité Ettahrir Enfidha, a vendu et cédé à Mme Emna Khedhri, titulaire de la CIN n°04713528, la totalité du fonds de commerce du local commercial (I.Unique n°1541117E) sis à la route de Sousse Enfidha.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

2020S01181FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP rédigé par maître Lajnef Habib l'avocat à Mahdia et enregistré à la recette des finances de Souassi le 23/10/2020 sous n° de quittance M039577 et n° d'enregistrement 20200920 Mr Naser Meftah au nom de son frère Mohamed Meftah titulaire de la C.I.N 03927829 selon une procuration définie par signature au Consulat de la République Tunisienne à Rome sous le numéro 01202 le 16/9/2020 a vendu et cèdé à Mr Faycel Jebril au profit de son frère Mohamed Jebril titulaire de la CIN 03808405 la totalité d'un fonds de commerce destiné en une boulangerie et pâtisserie sise à l'ancienne cité commerciale Souassi Mahdia avec ses éléments corporels et incorporels. Une annonce de cette vente est publiée au journal "Echourouk" sous n°10650.

Les oppositions se font au local concerné dans un délai de 20 jours dès l'apparition de cette annonce au JORT.

2020S01182FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances de Cité Erriadh Sousse le 23/10/2020, sous n°20201664, quittance M043768, Mme Jamila Bent Abderahmène Laouididi, titulaire de la CIN n°00237127 et demeurant au 210 Avenue 9 Avril Cité Ezzouhour Sousse a vendu et cédé à Mr Ahmed Ben Mohamed Salah Ben Hamida Louati, titulaire de la CIN n°03647836 et demeurant à Rue El Mandra Zaouiet Sousse, la totalité du fonds de commerce du local destiné Café dénommé "Café EL ELOUZE" sis à Avenue 14 Janvier Cité Ezzouhour Sousse.

Les oppositions se font au local concerné sis avenue 14 Janvier Cité Ezzouhour Sousse, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal "Echourouk" du 4/11/2020.

2020S01185FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Sousse le 28/10/2020, quittance n° M050701 Mr Bassam Rwatbi, a vendu à Ala Eddine Ladib réside au 20 rue Habib Bourguiba Menzel Ennour 5022 tout le fonds de commerce pour vente et réparation des téléphones portables et ses accessoires sis à avenue Ibn Kaldoun Sousse.

Les oppositions seront acceptées chez l'acheteur Ala Eddine Ladib à son adresse ci-dessus dans les délais légaux.

Cet avis a été publié au journal Echourouk en date de 4/11/2020.

2020S01186FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 4/9/2020 et enregistré à la recette des finances avenue Habib Bourguiba Sfax le 20/10/2020 sous le numéro quittance MO61296 et numéro d'enregistrement 20203424; Mme Fatma Bent Ameur Chiha (cin : 11034676), a vendu à Mme Emel Bent Mohamed Kharrat (cin 05353738) et Mme Mariam Bent Ali Abdelkefi (cin : 08888264), la totalité du fonds de commerce sis à la route de Menzel Cheker Km3 Sfax.

Les oppositions sont reçues dans un délai de 20 jours au local où le fonds de commerce est exploité.

Un extrait a été publié au Journal Chourouk du 28/10/2020.

2020X01501FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé légalisé le 28/9/2020 et le 5/10/2020, enregistré à la recette des finances Tyna le 20/10/2020, Quittance n°M029214, Enregistrement n°20201185, Mohamed Anis Aouadni, titulaire de la CIN : 08169783, commerçant, inscrit au registre national des entreprises sous le n°1463224V, demeurant à la route de Gabès Km 7 Cité Touta Sfax, a vendu à la société les abattoirs Chahia SARL, inscrite au registre national des entreprises sous le n°1490413B, son siège social est sis à route Sidi Salem km 1.5 3000 Sfax médina Sfax, la totalité du fonds de commerce exploité dans la vente des viandes et dérivés sise à la route de Gabès km 9 Cité Tyna Sfax.

Les oppositions doivent être faites au cabinet de Maître Ahmed Ennouri, Avocat, sis à 27 rue Habib Achour Imm Anis Sfax, dans un délai ne dépassant pas les vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal «Assabah» du 22/10/2020.

2020X01503FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte sous S.P le 14/10/2020 enregistré auprès de la recette des finances de Médenine le 19/10/2020 sous 20202930 madame Osman Naima a vendu son fonds de commerce sujet d'une buvette situé auprès de la route Beni Kdach à Médenine. Cette cession faite au profit de monsieur Chrigui Riad habite à Médenine celui-ci annonce que les oppositions probables seront mises dans les délais entre les mains de la vendeuse au lieu du fonds de commerce.

Cette publication a été faite au journal quotidien Echourouk du 22/10/2020.

2020X01505FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé le 19 octobre 2020 enregistré à la recette des finances route de Tunis Sfax le 20 octobre 2020 quittance n°M074066 enregistrement n°20203096 Mounir Boussetta a vendu à Rahma Massmoudi le fonds de commerce sis à la route Saltania km 4 Sfax exploité en commerce de pièces d'auto.

Les éventuelles oppositions seront effectuées dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent dans le Journal Officiel de la République Tunisienne au bureau d'avocate Sihem Mabrouk sis à la rue Taieb Mhiri immeuble jawhara.

Cette annonce a été publiée au journal Chourouk du 24/10/2020 et au journal le Quotidien le 24/10/2020.

2020X01506FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 20/7/2020 enregistré à la recette des finances publiques de Djerba le 21/9/2020, numéro 20202987, quittance M069468, Mohamed Chahbani, titulaire de CIN n°03520155 délivrée le 31/10/2017 à Tunis, demeurant à Elghechaain Houmt Souk Djerba, a vendu la totalité du fonds de commerce lui appartenant, sis au Souk Rebaa Houmt Souk et exploité en tous commerce à Farid Ben Hamza, titulaire de C.I.N n°05742054 délivrée le 12/9/2013 à Tunis, demeurant à Elghechaain Houmt Souk Djerba.

Toutes les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur du local au fonds du commerce dans les 20 jours à partir de la date de la parution de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

2020X01507FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 14/8/2020 enregistré à la recette des finances publiques de Djerba le 22/9/2020, numéro 20203003, quittance M069659, Romdhan Zariaa, titulaire de C.I.N n°03553268 délivrée le 28/02/2001 à Tunis, demeurant à Taourit Houmt Souk Djerba, a vendu la totalité du fonds de commerce lui appartenant, sis au local n°41 sur la route Houmt Souk Melita et exploité au commerce de produits alimentaires, à Bachira Hanini, titulaire de C.I.N n°05734388 délivrée le 20/12/2004 à Tunis, demeurant à Houmt Souk Djerba.

Toutes les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur du local au fonds du commerce dans les 20 jours à partir de la date de la parution de cet extrait au Journal officiel de la République Tunisienne.

2020X01508FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 13/01/2017 enregistré à la recette des finances publiques de Djerba le 13/01/2017 numéro 17100035, quittance M001137 Fathi Ben Fraj, titulaire de C.I.N n°03514379 délivrée le 02/11/2002, demeurant à Gallala Djerba, a vendu la totalité du fonds de commerce lui appartenant, sis à Gallala Djerba et exploité en Boucherie, à Karim Ben Fraj, titulaire de C.I.N n°08601615 délivrée le 31/01/2000 à Tunis, demeurant à Gallala Djerba.

Toutes les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur du local au fonds de commerce dans les 20 jours à partir de la date de la parution de cet extrait au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2020X01509FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat de vente de fonds de commerce écrit par le Maître Mohammed Béchir Day et selon l'acte authentique daté de 17/9/2020 sous le numéro 7706 et 7765 enregistré à la recette des finances de Gafsa selon la quittance numéro M026390 ; Madame Bochra Bent Abd Rahmen Elaifa numéro de C.I.N est 06101128 habite à la rue Eloz Gafsa; a vendu le

fonds de commerce avec tous ses éléments réels et moraux qui se trouve au local numéro 07 Rue Ail Belahwane Gafsa Galerie Fateh à Monsieur Mabrouk Ben Mohamed Dawi son numéro de C.I.N est 03167174 habite au Swani Gafsa.

Après la publicité de cette vente au JORT et dans le délai de 20 jours toutes les oppositions doivent être faites à l'adresse de l'acheteur Monsieur Mabrouk Ben Mohamed Dawi habite au Swani Gafsa.

Toute opposition faite après ce délai est inacceptable.

La publicité de ce contrat de vente est faite au journal «Echourouk» du 10/10/2020.

2020X01514FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'El Ain Sfax le 27/10/2020 sous le n° 20201816, quittance n°M041109, Société Matériel Plus a vendu à la Société Equipements Générale Laaribi tout le fonds de commerce exploité au local Rue Elain km 5 Sfax avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions se feront dans un délai de 20 jours de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T à l'adresse de l'acheteur immeuble l'Afrane Cité route l'Afrane km 5 Sfax.

Cette annonce a été publiée au journal Essabeh du 31/10/2020.

2020X01515FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 16/10/2020 enregistré à la recette des finances route de Tunis Sfax le 20/10/2020 sous le n°20203087 Quittance M073926, Madame Bakhta Abd Elkefi demeurant Avenue Taher Ben Achour Sakiet Ezzit Sfax, a vendu à Monsieur Hamidi Jamel demeurant avenue Jamal Eddine Afghani poudrière Sfax, la totalité du fonds de commerce exploité à la vente des produits alimentaire. Le local sis avenue Jamal Eddine Afghani poudrière Sfax.

Les oppositions doivent avoir lieu dans les vingt (20), jours qui suivent la date de publication du présent avis au journal officiel entre les mains de Hamidi Jamel demeurant avenue Jamal Eddine Afghani poudrière Sfax.

Le présent avis a été publié au journal quotidien Le Quotidien du 25/10/2020.

2020X01516FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP enregistré à la recette des finances de Djerba le 6/10/2020, quittance M073031, n° d'enregistrement 20203211, la Sté GLOBAL NETWORK SECURITY, SARL, MF : 1156979X, siège social au rue Salah Ben Youcef Houmt Souk Djerba gouvernorat de Médenine, représentée par son gérant Mr Hamadi Aroua, C.I.N n°05740009 a vendu à Mme Hasna Hakouti demeurant à Ajim Djerba, titulaire de la C.I.N n°005724080, la totalité du fonds de commerce exploité dans le commerce de vente et maintenance des outils de surveillance et entretien des portes automatiques, sis à l'avenue Salah Ben Youcef Houmt Souk Djerba, dans la totalité de ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acquéreur au lieu du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à partir de la date de parution de cet avis au J.O.R.T.

Le présent avis a été publie aux journaux Essabeh et le Temps du 27/10/2020.

2020X01519FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP enregistré à la recette des finances de Djerba Midoun le 20/10/2020, quittance M049856, n° d'enregistrement 20202976, Mme Kawther Ben Guirat, titulaire de la CIN n°08619195 a vendu à Mme Imen Hawach titulaire de la CIN n°08636255, la totalité du fonds de commerce exploité dans le commerce de vente articles cosmétiques et cadeaux, sis à l'avenue Farhat Hached Midoun Djerba, dans la totalité de ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être présentées au bureau d'avocat maître Anis Aroua sis à 12 rue Taher Battikh Houmt Souk Djerba dans un délai de vingt jours à partir de la date de parution de cet avis au J.O.R.T.

Le présent avis a été publie aux journaux Essabeh et le Temps du 25/10/2020.

2020X01520FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat sous seing privé en date du 21/7/2020 enregistré à la recette des finances le 16/9/2020 sous le n°20202923 quittance n°M054967, Mme Ines Mezghani titulaire de la CIN n°08175594 a vendu à Monsieur Jamel Ben Farah titulaire de la C.I.N n°01313398 la totalité du fonds de commerce exploité en café catégorie 1 sis à la route Manzel Chaker Km2 Sfax, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront admises dans un délai de 20 jours à la date de l'insertion de cette vente au journal officiel de la République Tunisienne au bureau de l'avocat Maître Lotfi Maazoun sis à la rue Enassria immeuble TEJ bloc B Etage 5 B 4 Sfax El Jadida.

Cette vente a fait l'objet de publication au journal quotidien «Essabeh» sous le n°22859 en date de 22/10/2020.

2020X01522FCCC2

Vente d'une part de fonds de commerce

En vertu d'un contrat sous seing privé en date du 8/8/2020 enregistré à la recette des finances le 19/10/2020 sous le n°20203078 quittance n°M073740, Monsieur Thameur Abdedaiem titulaire de la C.I.N n°01250162, a vendu à Mme Lobna Abdel Hédi titulaire de la CIN n°05285802, la totalité de ses 3 parts du Fonds de commerce qui le

compose de 32 parts exploité en boulangerie sise à Rte Teniour km 1.5 Sfax, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront admises dans un délai de 20 jours à la date de l'insertion de cette vente au journal officiel de la République Tunisienne au bureau de l'avocat Maître Lotfi Maazoun sis à la rue Enassria immeuble TEJ bloc B Etage 5 B 4 Sfax El Jadida.

Cette vente a fait l'objet de publication au Journal quotidien «Essabeh» sous le n°22861 en date de 24/10/2020.

2020X01523FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente rédigé par le maître : Houcine Mohamed Tabbassi à Gafsa et enregistré à la recette des finances de Gafsa le 14/10/2020 sous le n°20204332, Quittance : M027441.

Mr El Fahem Ben Ahmed Ziden C.I.N°06153009 a vendu à Mr Abdallah Ben Mohamed Brahmi C.I.N°03023656 tout le fonds de commerce avec les éléments corporels et incorporels d'un local commercial pour la vente de produits de nettoyage en détail sis à la cité Ennour Gafsa.

Les objections sont acceptées dans un délai de vingt jours à compter de la date de cette annonce au fonctionnaire saisi de l'éditeur du contrat dans le délai légal à compter de la date de sa publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le journal Al Chourouk le 17/10/2020 sous le numéro IP120 19432.

2020X01525FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Conformément à l'acte sous seing privé en date du 8 et 10 août 2020 enregistré le 10 septembre 2020 quittance n°M023418 n° d'immatriculation 20203663 Mr Barhoumi Akram a vendu à Mr Barhoumi Nabil la totalité du fonds de commerce de la boutique réservée à la vente des accessoires des téléphones portables sise à rue Nile Gafsa.

L'objet de l'acte de vente a été publié le 28/10/2020 au journal Essahafa.

Les oppositions seront acceptées à l'adresse du fonds de commerce sus indiquée dans les délais de 20 jours à partir du jour de la publication de l'annonce au JORT.

2020X01527FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Conformément à l'acte sous seing privé en date du 10 août 2020 enregistré le 11 août 2020 quittance n°M019546, n° d'immatriculation 20203084 Mme Mtira Sonia a vendu à Mme Saiid Souad la totalité du fonds de commerce de la boutique réservée à la vente des fruits secs sise à Doualy Gafsa.

L'objet de l'acte de vente a été publié le 28/10/2020 au journal Essahafa.

Les oppositions seront acceptées à l'adresse du fonds de commerce sus indiquée dans les délais de 20 jours à partir du jour de la publication de l'annonce au JORT.

2020X01528FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 30-10-2020 enregistré à la recette des finances Mahres Sfax le 30-10-2020 sous numéro 202008572 reçu num M029384, Monsieur Sabeur Ibn Douma, titulaire de la carte d'identité n°11057787 du 12-10-2018 a vendu à madame Mahbouba Zarrouk titulaire de la carte d'identité n°05354668 du 02-11-2012, la totalité du fonds de commerce sis avenue route Aguereb Mahres Sfax exploité pizzeria DO-RE-MI.

Les oppositions se font entre les mains de maître Mohamed Dammak à son étude sise à immeuble Ezzouhour 1er étage bureau n°10 avenue Ahmed Aloulou Sfax dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de l'annonce au JORT. Cet avis a été publié au journal le temps le 02-11-2020.

2020X01532FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un écrit en date du 3/7/2020 enregistré à la recette des finances Médenine le 7/7/2020, quittance n°MO29292 Mr Semi Aoun titulaire de la CIN n°05751940 a vendu son fonds de commerce sis à la Route Bechir Jaziri Gabès ayant comme activité vente vêtements prêts à porter à Mr Achraf Yazid Titulaire de CIN n° 09130783. Les oppositions auront lieu chez l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce sus indiqué durant les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au JORT extrait de cette vente publiée au journal Achourouk le 15/7/2020.

2020X01534FCCC2

Extrait de contrat de vente d'un fonds de commerce

Il était conclu en date du 20 octobre 2020 un contrat de vente d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances Diar El Wafa Sfax le 20 octobre 2020 sous n°MO77280 (202011817) entre Ibrahim Ben Hedi Ben Amor Zekri habite à cité Ennour rue 2003 n°513 Sfax et Nabiha Bent Taoufik Ben Mohamed Jerbi habite route Menzel Cheker km 1.5 Sfax concernant tout le fonds de commerce avec ses éléments matériels et moraux situé à la rue Ahmed Essikeli immeuble Dora 2 avenue 14 Janvier Sfax Eljadida et les deux contractants ont désigné leurs domicile celui du lieu du fonds de commerce situé à la rue Ahmed Essikeli immeuble Dora 2 avenue 14 Janvier Sfax Eljadida.

Sachant que le délai des oppositions est vingt jours à partir de la date de publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Il était publié un extrait de contrat de vente d'un fonds de commerce dans le journal Assabah le 23 octobre 2020 sous le numéro PS200231.

2020X01535FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 6/10/2020 enregistré à la recette des finances rue Habib Bourguiba Sfax le 9/10/2020 sous numéro 20203267 numéro de quittance MO59543 monsieur Omar Ben Abdsattar Maàtoug habitant à la route Sokra km 4 cité espoir 3 Sfax a vendu à madame Amal Ferjani habitant à 4 rue Madhik Jabal Tarak Kairouan la totalité du fonds de commerce avec tous les éléments incorporels et qui est conçu pour la vente du fast-food sis à la route Sokra km 4 Sfax.

Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au JORT entre les mains de l'avocate Maître Siwar Fourati ayant son bureau à immeuble Cartago bloc B 21 Sfax.

Il a été publié dans un journal le quotidien le 22 octobre 2020.

2020X01540FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 21 septembre 2020 enregistré à la recette des finances Douar Hicher le 21 septembre 2020 quittance n°M034114 enregistrement n°20201311 Mr Abedrrahman Baldi a vendu et cédé la totalité du fonds de commerce à Mr Kamel Cherni exploité boulangerie sis au Rue Zouhaier Assefi cité la Jeunesse Douar Hicher - Mannouba avec la totalité de ses éléments corporels et incorporels qui le composent.

Les oppositions sont recevables à l'adresse de l'acheteur sis au Rue Zouhaier Assefi cité la Jeunesse Douar Hicher - Mannouba dans un délai 20 jours à compter de la parution du cet avis au Journal Officiel.

Le présent avis est déjà paru au journal Echourouk en date du 29/9/2020 sous le n°10618.

2020402214FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 24/07/2020 enregistré à la recette des finances Rue Ghandi Tunis le 27/10/2020 Quittance n°M070798 Enregistrement n°20203555. La société GREASIGNE ENSEIGNE représentée par sa gérante Mme Rahma benet Fathi Monjah a vendu à Mr Ahmed Ben Moncef Dhaoouadi la totalité du fonds de commerce sis au 18, Rue Om Kalthoum, Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité à la vente et fabrication des Enseignes Publicitaires et Toutes autres activités au prix de quatre mille huit cents dinars.

Toute opposition doit être déposée entre les mains de l'acheteur à son adresse Cité el Zouhour Mateur, dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de la publication au JORT.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Achourouk et le Quotidien du 29-10-2020.

2020402218FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce rédigé le 14/10/2020 et enregistré à la recette des finances el Manar quittance n°053131 sous le n°20201846 monsieur Ridha Mekni a vendu le fonds de commerce exploité en tant que boulangerie au sein du local sis à la rue 6970 n°2 cité Intilaka à la société boulangerie AM (en cours de constitution).

Toutes les oppositions sont adressées dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cet avis au JORT chez l'avocat maître Walid Bahloul, 02 bis avenue Khartoum, le belvédère 1002 Tunis.

Cette annonce a été publiée dans le journal Assabeh du 31/10/2020 sous le n°PT200769.

2020402219FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances avenue Taieb Mhiri Nabeul le 16/10/2020 sous numéro enregistrement 20203052 ; Madame Mariem Ben Khalifa Ben Ali Sall titulaire de la carte d'identité Numéro 13487701 a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité entant que vente fruits secs sis à la rue de la République Nabeul à monsieur Adnane Sadek titulaire de la carte d'identité numéro 06571333.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteur à l'avenue de la République Nabeul dans les 20 jours de la publication de présent avis au J.O.R.T.

2020402224FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce (Gérance Libre)

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 17/6/2020, enregistré à la recette des finances Rue Ghandi le 13/10/2020, sous le n° de quittance 68505 et n° d'enregistrement 20303382 Monsieur Ridha Ben Sadok El Heni a loué à Monsieur Ala Ben Kamel Ben Haj Said, tout le Fonds de Commerce, de coiffure pour dame, de vente et location de costume de mariage et accessoires avec les éléments corporels et incorporels situé au local n°17 (20F du plan), le Colisée 43, 45 Avenue Habib Bourguiba Tunis pour une période d'une année renouvelable commençant le 17 juin 2020.

La présente annonce a été publiée au Journal Echourouk et le Quotidien en date du 28/10/2020.

2020T01053FCCC3

Location d'un fonds de commerce

(Gérance libre)

Par acte sous seing privé du 12 et 14 octobre 2020 à la municipalité de Mégrine et enregistré à la recette des finances de Mégrine le 19/10/2020, reçu n°M057015 + M0574426, enregistrement n°20303813, Madame Nejet el Mejri (CIN n°00064562) en son propre nom et au nom de reste des héritiers de Belgacem Ben Dawid, (Nadia, Mohamed, Gazi, Kawter, Faten et Dorra) loue en gérance libre à Madame Rabab Ben Lotfi Edwiri (CIN n°04805720) la totalité du Fonds de Commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels situé au local sis à l'avenue Ahmed Tleli n°2 cité Manzel Mabrouk Mégrine Ben Arous, qui a été destiné comme pâtisserie et qui sera exploité pour la vente des accessoires des animaux et "Mazeraa" (vente des viandes de poulet et de fromages et dérivées seulement ses produits alimentaires, pour une période de deux années renouvelables à compter du 01/11/2020 au 31/10/2022.

Une copie de cet avis a été publiée au journal Essabah du 3/11/2020.

2020T01070FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Marsa Tunis le 7/10/2020 quittance n°M098532 enregistrement 20305179. Mr Mohamed Ben Khemis Ben Mohamed Ben Haj Ali son procurant Mme Saida Bent Khemis Ben Mohamed Ben Haj Ali avec une procuration a loué la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels en tant que gérance libre sis marché municipal Marsa exploité entant que vente fast-food et lait frais à Mme Amira Bent Mohamed Ben Taher Cherif.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de la locatrice à l'adresse du fonds de commerce dite dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Achorouk le 17/10/2020.

2020R02398FCCC3

Location d'un fonds de commerce

«Gérance Libre»

Suivant acte SSP en date du 27/02/2020, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sousse le 02/10/2020 sous n°20302685 Quittance n°M002928. Mr Hakim Ibraham, titulaire de la CIN n°02977966 demeurant à Rue Taieb Hachicha M'Saken, a loué à Mr Wael Dahmene, titulaire de la CIN n°09293739, la totalité du fonds de commerce du local destiné salon de thé dénommé «CACTUS» (I. Unique : 0198273Q), sise à Imm. Cherif croisement Avenue Imen Boukhari et Rue Oubeida Allah El Baydhaoui Sousse, avec leurs éléments corporels et incorporels. Pour une durée de 1 an à partir du 01/3/2020 et finissant le 28/02/2021.

Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

2020S01165FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Suivant acte sous seing privé en date du 16 juillet 2020 enregistré à la recette des finances d'Elksar le 17 juillet 2020 quittance n°M017327 n° d'immatriculation 20300763 Mme Chhoud Thouraya loue à Mr Jraba Tayeb le café sis à cité Elbassatine Ksar Gafsa nommé «Mama Elbaya»,

L'objet de l'acte de vente a été publié le 28/10/2020 au journal Essahafa.

Les oppositions seront acceptées à l'adresse du fonds de commerce sus indiquée dans les délais de 20 jours à partir du jour de la publication de l'annonce au JORT.

2020X01526FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Dénomination : Jeunesse Sportive Kantara

Adresse : Parc Sportif Kantara - 6123 Siliana

Sujet : Association Sportive

Objectifs :

Formation et encadrement des jeunes, amélioration de leurs compétences

Fondateurs :

- Président : Yahyaoui Lotfi

- Vice président : Hlel Haythem

- Trésorier : Djebali Abderrahmen

- Secrétaire général : Omar Chokri.

2020T01055APSF1

«Syndicat des copropriétaires de la résidence MAHDI sis à l'Av. La Syrie, Dar Fadhal Soukra, Ariana, Tunis

En vertu du PV de l'AGC de la résidence MAHDI, du 12 décembre 2019, enregistré à la recette des finances le 10 janvier 2020, sous le n°20700175, quittance M003723, le syndicat des copropriétaires de la résidence MAHDI est constitué, sis à l'Av. La Syrie, Dar Fadhal Soukra, Ariana, Tunis.

Et en vertu du dit PV, et après les élections, le syndicat est composé de :

- Mr Boulabiar Anis : Président du syndicat

- Mr Koubaa Sadok : Trésorier

- Mr Smaoui Mohamed, gérant de la société de promotion Immobilière EL KIBAB.

Membre :

- Mr Saidi Wahib : Membre

- Mr Cheikhrouhou Abdallah : Membre

- Mr El Akhoua Noureddine : Membre.

Le syndicat des copropriétaires de la résidence MAHDI entame ses travaux officiellement le 02 janvier 2020».

2020R02394APSF1

Création d'un groupement de développement dans le secteur de l'agriculture

et de la pêche

En vertu de la décision de Monsieur le Délégué de Ghardimaou n°1163 du 14 septembre 2020 a été créé le "Groupement féminin dans le secteur forestier et agricole".

- Siège social : Ain Sultan Ghardimaou Jendouba.

- Le Président : Mme Habiba Saidi.

Objectifs :

- Protéger les ressources naturelles et en rationaliser l'exploitation.

- Encadrer les adhérents et les orienter vers les techniques agricoles les plus efficaces pour augmenter la productivité de leurs exploitations agricoles.

- Doter les zones d'intervention des équipements nécessaires.

- Distillation des huiles essentielles et fabrication de produits cosmétiques.

- Autonomiser les femmes vivant dans le milieu rurale et contribuer à l'amélioration de leurs conditions de vie.

2020R02396APSF1

Constitution d'une association

Nom : ESPERANCE SPORTIVE DE KORBA

Siège social : Rue Sadok Belhaj Korba BP8070

Président : Mr Mahmoud Bani

Vice Présidente : Marwa Sfaxi

Secrétaire Général : Mr Makrem Bani

Trésorière : Mme Amira Baouindi

Objectifs : Sports éducatifs.

2020R02397APSF1

Constitution d'une association

Nom : Kickboxing Extra Gym Gaafour

Siège social : 14 Janvier Gaafour Street

Objectifs : Encadrer la sphère mentale et physique

Le Président : Mohamed el Hédi Diffallah

Vice-président : Othman Jouini

Secrétaire Générale : Fawzia Yakoub

Secrétaire général adjoint : Mohamed Amin Barakati

Trésorier : Omaima Fathy

Trésorière adjointe : Asma Jouini

Membre : Ahmed Al-Rahali

Spécialités : Kickboxing.

2020R02405APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Union Sportive de Amiret El Fhoul

Object : Sportif

But : Former et encadrer les jeunes dans le sport de Mini-foot

Siège : El Kraoua - Amiret El Fhoul-Moknine - Monastir

Visa : 3132 du 26/10/2020

Président : Habib Gaaloul

Secrétaire Général : Zouhaier Ismaïl

Trésorier : Mohamed Ben Salah.

2020S01155APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association Milieu pour Environnement et le Tourisme.

Objet : Association environnementale, culturelle et sociale.

Objectifs :

1/ S'efforcer d'obtenir une participation effective à l'éducation du citoyen et à l'élévation de son niveau scientifique et culturel

2/ Inclusion des femmes rurales dans la vie publique.

3/ Présenter les problèmes environnementaux de Sidi Bouzid et travailler à leur trouver des solutions adaptées

4/ Participation à l'organisation d'événements culturels et touristique et festivals

Siège social : Immeuble Ayya 3ème étage rue Houssine Bouzayen Sidi Bouzid 9100

Adresse : Immeuble Ayya 3ème étage rue Houssine Bouzayen Sidi Bouzid 9100

PV de constat numéro : 39226.

Comité : Imen Barhoumi et Tayyah Heni

Présidente : Imen Barhoumi

Secrétaire général : Tayaah Heni.

2020X01504APSF1

Syndicat des Propriétaires Résidence Salima

Route el Ain km 4 Sfax

Suivant un PV de l'assemblée générale constitutive en date du 3/9/2020 enregistré à la recette des finances d'el Ain Sfax le 28/9/2020 sous n°20701604 quittance n°M039078 il a été décidé :

L'approbation du statut de la copropriété pour la résidence Salima

Créer un syndicat et élire un nouveau comité qui sera représenté par :

1. Achraf Ben Selem entant que président de syndicat.

2. Helmi Ben Salem entant que vice-président.

3. Khaled Dhuib entant que trésorier.

4. Housine Drira entant que membre.

2020X01529APSF1

Homologation de résolutions

Procès-verbal

Syndic Ridha 18

Immeuble 24, R.Jamel Abdennasser - Tunis

Au terme du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 21/12/2019 et enregistré à la recette des finances le 14/7/2020 sous le n°20703060 et Quittance n°M31556.

Les copropriétaires de l'immeuble sis 24 rue Jamel Abdennasser Tunis décident :

1- L'élection de Mr Karim Mejdi Baouab président du syndic.

2- La réélection Mr Kais Zamantar trésorier du syndic.

3- La réélection de Mr Mohamed Lotfi Mraihi Secrétaire général du syndic.

2020R02385APSF2

Renouvellement du syndic Résidence "BEL AZUR"

Syndic Résidence "BEL AZUR"

Boulevard 14 Janvier Route touristique Khezema Est Sousse

L'assemblée générale s'est tenue le 5/7/2020 et un nouveau comité a été élu à l'unanimité.

- Mr Soula Slim : Président.

- Mr Kamel Mouhamed : Trésorier.

- Mr Mezri Jeaim : Secrétaire général.

Le PV de l'assemblée générale est enregistré à la recette des finances Route Farhat Hached Msaken le 21/7/2020 sous le n°0543 reçu M055456.

2020S01151APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Avis d'adjudication

Maître Ben Smail Ferid

Avocat près la cour de cassation

Créancier saisissant : la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, établissement public à caractère non administratif, non inscrite au registre du commerce sis au bureau régional de Bizerte.

Partie saisie : Mr Fathi Ben Dahmani Bechahed, Entrepreneur en Bâtiment, demeurant à la Rue Moncef Bey n°38 Bizerte.

Avocat poursuivant : Maître Ben Smail Ferid, avocat près la cour de cassation, 5 rue Mohamed Ali 7000 Bizerte.

Immeuble objet de la saisie : L'immeuble objet de la présente saisie correspond au TF n°49856 Bizerte dit «Nour El Houda», dont la superficie totale est égale à 270 m² et répartie en 370 parts, sis à Cité El Waha Bizerte appartenant à Mr Fathi Ben Dahmani Bechahed dans la limite de 270 parts et à Mr Jameleddine Ben Lahbib El Allouche dans la limite de 100 parts.

L'immeuble se compose de deux constructions :

La superficie de la première construction est de 170 m², elle est située au bord de la route nationale et comprend deux étages : au rez-de-chaussée se trouve un garage et; un espace couvert non fini à l'étage supérieur.

La superficie de la deuxième construction est de 390 m² et se trouve derrière la première construction dont l'entrée correspond à une cour commune d'une largeur de 2.5 m au bord de la route nationale et elle comprend trois étages, le rez-de-chaussée comprend un escalier commun et un garage.

Au premier étage se trouve un local exploité par Mr Fathi Ben Dahmani Bechahed comme bureau.

Au deuxième étage se trouve un local de 100 m² revenant au copropriétaire Jameleddine Ben Lahbib El Allouche.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 295.540D, 540.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu à la chambre des saisies immobilières auprès du tribunal de première instance de Bizerte sis à Quai Tarek Ibn Zied Bizerte, et ce le mardi 01 Décembre 2020 (01-12-2020) à partir de 9 heures.

Visite de l'immeuble : l'immeuble peut être visité tous les jours HB et toute personne intéressée peut accéder au cahier des charges chez l'Avocat poursuivant Maître Ben Smail Ferid ou au greffe du tribunal de première instance de Bizerte.

La vente aux enchères sera au profit du plus offrant et ce par office d'Avocat après consignation du tiers de la mise à prix à la CDC ou présentation d'un chèque certifié ou garantie bancaire à l'exclusion du créancier poursuivant et tout étranger doit obtenir une autorisation du Gouverneur de Bizerte.

2020T01057VEPA1

Vente aux enchères publiques après déduction de 40%

Cabinet Maître Nadia Makhlouf

Avocate à la cour de cassation

La partie poursuivante : North Africa International Bank, Société anonyme, RC n°B1101511997, Siège social : Avenue Kheireddine Pacha, lotissement Ennassim, Montplaisir 1002 Tunis Po Box 485-1080 Tunis, représenté par son avocat Maître Nadia Makhlouf, Avocat à la cour de cassation, MF : 324041H, 12 rue de voile, appt n°6, 2ème étage Bab El Khadra - 1006 Tunis.

La partie saisie : El Jilani Ben Mbarek Es-said, gérant de société, CIN n°00339885 domicilié au rue Khadouja Themri n°5 El Manar 1 Tunis, et aussi au cabinet maître Sara Zohdi, sis au 19 rue de Marseille Tunis.

L'avocat poursuivant : Maître Nadia Makhlouf, Avocat à la cour de cassation, MF 324041H, domiciliée à son étude sise au 12 rue de voile, appt n°6, 2ème étage Bab El Khadra - 1006 Tunis.

Propriété saisie : la totalité du titre foncier n°41949 Ben Arous nommé "Renée I", d'une superficie de (04h 58a 08c), sis à Borj Ghorbel entre Rades et El Madina el Jadida gouvernorat de Ben Arous près de la route nationale n°1.

Le titre est constitué :- d'une ferme agricole avec un puits et cultivé d'arbres fruitiers avec une clôture de 2 à 3m de hauteur.

- Ecurie de 40 m² faite de matériaux légers.

- Villa haut standing de 470m² avec un rez-de-chaussée composé d'un salon salle à manger, 4 chambres, cuisine, salle de bain, salle d'eau, et 2 balcons, bien équipé de marbre et fenêtres de bois de luxe, reliée aux réseaux publics.

Ses limites: du nord, du sud et de l'ouest des propriétés appartenant à autrui, de l'est une rue goudronnée appartenant au même titre.

Mise à prix : Trois millions huit cent soixante dix neuf mille trois cent trente dinars (3.879.330,000 D) après déduction de 40% sans compter les frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

Date et lieu de la vente : S'effectuera le 3 décembre 2020 à partir de 9h à l'audience des saisies immobilières auprès du Tribunal de première instance de Ben Arous (affaire n°41157).

La visite de l'immeuble objet de l'adjudication s'effectuera tous les jours de la semaine.

Tout participant aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix à la trésorerie ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable avant la date de l'adjudication par l'intermédiaire d'un avocat et pour, les étrangers, il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

La consultation du cahier des charges se fait au greffe du Tribunal de première instance de Ben Arous, ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Nadia Makhlouf, Avocat à la cour de cassation, 12 rue de voile, appt n°6, 2ème étage Bab El Khadra - 1006 Tunis.

2020T01063VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Belhouene Nizar

Avocat à la cour de cassation

Magasin Général 5ème étage

Poursuivants : Adel et Moufida Echamekh et Monia et Ines et Raoudha Guebrich, domicilé à Cité Ezzouhour Kelibia, Gouvernorat de Nabeul.

Partie saisie : 1) Kamel et Ferid Echamek domicile à Cité Ezzouhour Kelibia, Gouvernerat de Nabeul.

Avocat poursuivant : Maître Belhouene Nizar, Avocat à la cour de cassation Rue de la Révolution Menzel Temim.

Immeuble à vendre : La totalité de l'immeuble (Maison) Cité Ezzouhour Kelibia.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu lundi (7/12/2020) à la salle des criées au tribunal de première instance de Nabeul à partir de neuf heures (9 h) du matin.

Visite de l'immeuble mis en vente : Tous les jours, pendant les heures du travail.

Observation :

1) Pour participer aux enchères, les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalable de Mr le Gouverneur de Nabeul.

2) Tout participant aux enchères doit consigner le (1/3) au moins de la mise à prix et ce à la caisse des dépôts et consignations de la recette des finances de Grombalia

3) Chaque enchérisseur doit se faire représenter par un avocat.

4) Pour prendre connaissance du cahier des charges, s'adresser au greffe de la chambre des saisies immobilières au tribunal de première instance de Nabeul ou au cabinet de l'avocat poursuivant Maître Belhouene Nizar, pendant les jours et heures ouvrables.

2020T01066VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Hidri Faten

Avocate à la cour de cassation

58 Rue Al Djazira Tunis

71.326.657

Partie poursuivante BH BANK (banque de l'habitat précédemment) en la personne de son représentant légal, S.A. inscrite au registre national des entreprises sous le n°W0024588 ayant son siège social 21 Avenue Kheireddine Pacha - Tunis, en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie poursuivie : Mohamed Ali Ben Salem Jerbi, CIN 07263372 demeurant à 8 rue Hédi Essaidi la Marsa Tunis ; ou 15 rue 196 cité Ennacer Mnihla Ariana, ou rue d'Alaska immeuble A2 rez-de-chaussée App 303 la Marsa en sa qualité de débiteur hypothécaire

L'avocat poursuivant : Maître Hidri Faten, avocate à la cour de cassation, 58 rue Al Djazira - Tunis MF 114576/S

Immeuble saisi et mis en vente : Il s'agit de la propriété faisant l'objet du Titre foncier n°84308 Tunis dénommé (NOUR 60) d'une superficie de 101 m² se constitue d'un appartement situé à la rue d'Alaska résidence pour A2 rez-de-chaussée 303 la Marsa, il se compose d'un salon, hall, et 3 chambres, débarras, cuisine, salle de bain et toilette.

Mise à prix : La mise à prix est de 181.800.000 dinars, outre les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : le Mardi 8/12/2020 à partir de 9h du matin devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Tunis I, rue Bab Bnet Tunis.

La visite est possible tous les jours.

2020T01068VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Hidri Faten

Avocate à la cour de cassation

58 Rue Al Djazira Tunis

71.326.657

Partie poursuivante BH BANK (banque de l'habitat précédemment) en la personne de son représentant légal, S.A. inscrite au registre national des entreprises sous le n°W0024588 ayant son siège social 21 Avenue Kheireddine Pacha - Tunis, en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie poursuivie : Naji Ben Hassen Dridi; CIN n°00302742 demeurant à 8 rue Marrakech la Goulette Tunis ; ou app n°119 immeuble 14 rue 10637

cité Ibn Sina el Ouardia, ou rue Suède lotissement n°87 cité el Amri Mhamdia et aussi n°87 Type L 2 cité el hana el elmi Mhamdia eu sa qualité de débiteur hypothécaire.

L'avocat poursuivant : Maître Hidri Faten, avocate à la cour de cassation, 58 rue Al Djazira - Tunis MF 114576/S.

Immeuble saisi et mis en vente : Il s'agit de la propriété faisant l'objet du Titre foncier 22578 Ben Arous dénommé (menzel dridi) d'une superficie de 322 m² sise à la rue Suède Mhamdia sur laquelle est bâtie une maison de 32 m² composée d'un salon et une chambre, cuisine, toilette et un jardin.

Mise à prix : La mise à prix est de 90.000.000 dinars, outre les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : le jeudi 10/12/2020 à partir de 9h du matin devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Ben Arous, Chouchet Radés Ben Arous.

La visite est possible tous les jours.

2020T01069VEPA1

Vente aux enchères publiques

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie en la personne de son représentant juridique, Sté anonyme, inscrite au registre de commerce au tribunal de première instance de Tunis sous le n°B187881996, siège n°70/72 Rue Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie : Mr Lasaad Khayati, médecin, résident à la rue El Karama Bir Challouf Nabeul, titulaire de CIN n°06313306.

L'avocat poursuivant : Maître Najla Jazi Avocat à la cour d'appel; demeurant au Rezig Centre Bloc D Appartement 5 Sidi Rezig Tel : 71 297 117/ 20 898 316.

Propriété saisie : Il s'agit d'un rez-de-chaussée d'une maison ayant une superficie de 142 m² qui se situe dans une impasse à Bir Challouf Nabeul l'accès à la maison passe par une terrasse commune ayant 31 m² de superficie, la maison est constituée d'un séjour, un hall, deux chambres à coucher, une salle de bain et une cuisine couverte de Faïences, et une entrée toute la maison est construite avec des briques, les portes en bois, les fenêtres en aluminium, elle est équipée de tous éléments nécessaires ; la maison est délimitée par le nord de la maison de Fehri Ben Arbia, de l'est par la maison de Saleh Khaiti, de l'ouest par une impasse ; et du sud par une parcelle de la maison des héritiers Saleh Khaiati.

Mise à prix : (65.440.000 dinars) additionnant le montant des frais et honoraires.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu le lundi 30/11/2020 à 9h du matin à la salle des criées du tribunal de première instance de Nabeul. Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et se munir des autorisations légales chaque fois ou la loi l'exige.

Pour plus amples renseignements contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Nabeul ou bien le cabinet de l'avocat poursuivant.

2020R02382VEPA1

Vente aux enchères publiques

Créancier saisissant : Ahmed Ben Othmen Rahmouni, chauffeur demeurant au cité Elens numéro 16, Le Kef.

Débiteur saisi : Habiba, femme de foyer, demeurant à la rue Djbel Khmir n°85 Le Kef.

Avocat poursuivant : Maître Elassaad Gaza, rue Hédi Chaker, le Kef.

Immeuble saisi : Les parts du débiteur saisis Habiba Bent Othmen Rahmouni dans l'immeuble dénommé Monjia objet du titre foncier n°6982 El Kef, d'une superficie totale de 203975 m² divisé en 1440 parts dont la débitrice saisie détient 32 parts sis à Wed Ermal Sud, le Kef ouest, gouvernorat du Kef, immeuble composé de deux lots, le lot numéro 21 et le lot numéro 11 bis de la parcelle numéro 307 du titre numéro 6982, le lot numéro 21 est d'une superficie de 1812 m² ayant comme limite au coté Est la route nationale numéro 5 au coté nord, le lot numéro 20, au coté ouest le lot numéro 18 et au coté sud une piste. Le lot numéro 11 est d'une superficie de 2525 m² ayant comme limité au coté sud, de la parcelle numéro 11, au coté ouest le plie numéro 8; au cote sud le pelé numéro 12 bis et au coté nord une route publique.

Mise à prix : Quarante cinq milles six cents cinquante et un dinars 500 millimes (45651d.500) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : lundi 30 novembre 2020 à partir de 9H devant la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance du Kef.

Visite de l'immeuble : tous les jours aux horaires administratifs et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant.

2020R02383VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Abderrahman Ibn Aouf Menzah5 Ariana

Tél/Fax : 71.351.773 / 98314410

MF : 222720KAP/000

1) Créancier poursuivant : S.T.B, S.A Inscrite au RC à Tunis sous le n°182331996, représentée par son P.D.G, demeurant à Tunis rue Hédi Nuira. En sa qualité de créancier hypothécaire.

2) Le Débiteur principal : M. Bilal Korkad CIN 06402462 demeurant Route Sidi Bouyahia - Beni Khalled - Nabeul

3) Mme Rafika Kbaier CIN 01816783 Demeurante Route Sidi Bou yahia Beni Khalled - Nabeul

4) Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, Avocat à la cour de cassation, 3 Rue Aberrahman Ibn Aouef Menzah 5 Ariana.

5) L'immeuble mis en vente : Parts indivises objet T.F 626723 Nabeul situé à la route Sidi Bouyahia délégation de Beni Khalled Gouvernorat de Nabeul, Appartement au 1er étage avec toutes les commodités

6) Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 158.424 ;000 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixés le jour de l'audience.

7) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Grombalia le lundi 7 décembre 2020 à 9h du matin.

- L'immeuble peut être visité chaque jour.

2020R02404VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Zaara Najib

Avocat à la cour de cassation

Rue Chadly Guedira Monastir

Tel/Fax : 73448010

Créancier poursuivant : Mifteh Bechir, demeurant à la Rue Ameur Ben Aicha Bembla, titulaire de la carte d'identité nationale n°04001226.

Débiteur saisi : Ahmed Jalel Sakka, demeurant : avenue Mahmoud Bourguiba Monastir, titulaire de carte d'identité nationale n°04084326.

Avocat poursuivant : Maître Zaara Najib, avocat à la cour de cassation, demeurant à la Rue Chedly Guedira à Monastir, CIN n°04147359.

Immeuble saisi : il s'agit de 14 parts sur 40 parts indivises revenant à la partie saisie et qui représentent une maison traditionnelle située dans la zone d'aménagement urbain relative à la municipalité de Monastir, dans une impasse qui ouvre sur rue Mahmoud Bourguiba dans la ville antique, la surface totale est a peu prés 80 mètres carrés. La maison est constituée d'un hangar; 3 chambres, chambre de dépôt, cuisine, Salle de bain et une cour. Ses limites sont : Frontale rue publique, est ouest des voisins et en Nord impasse.

La mise à prix de l'immeuble saisi : est 20.027.000 dinars

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu à l'audience et le tribunal le jour de l'audience, devant la chambre des criées du tribunal de 1ère instance de Monastir le mercredi 9/12/2020, à partir de 9 heures du matin.

Visite de l'immeuble : la visite de l'immeuble objet de la vente est possible tous les jours du travail.

2020S01154VEPA1

Vente aux enchères publiques suite un jugement de licitation

et décisions d'ajournement en vertu de l'article 425 cpcc

(Affaire du n°3194)

L'adjudication aura lieu à la chambre des ventes immobilières au tribunal de 1ère instance de Monastir le mercredi 02/12/2020 à 9 h du matin.

Le poursuivant :

Mr Kamel Ben Hassan Doss CIN n°04192343 délivrée le 17/7/2014 demeurant rue 9 avril Ksar Hellal.

L'avocat poursuivant :

Maître Imed Atig Avocat prés la cour de cassation, immeuble chraka bureau n°5 Monastir CIN n° 02949579 M.F n°000PA415734/M.

Partie poursuivie :

Mme Sondos Bente Fawzi Gafsia CIN n°06799141 délivré le 12/8/2017 demeurant Rue el Mahri Cité Sokra Ksar Hellal.

Le titre exécutoire :

Le jugement rendu par le tribunal de 1ère instance de Monastir sous le n°18367 du 27/12/2019 ordonnant la licitation de l'immeuble mis aux enchères.

L'immeuble mis en licitation :

Il s'agit d'une villa construite sur le terrain objet du TF n°74700 Monastir se composant d'un rez-de-chaussée comprenant 2 salons et un escalier vers le 1er étage ainsi qu'une salle à manger, et une cuisine et une salle d'eau couvrant une superficie de 158 m², il y'a aussi un garage et des toilettes au coin sud EST d'une superficie de 34 m², le 1er étage se compose de 4 chambres et une salle de bain et une salle d'eau et 3 balcons sa superficie est 158 m² tout le terrain est d'une superficie de 412 m² et il est limité au Nord Est par la voie publique et Est ouest par Adel Mamay et au Sud Nord par Lassad Mamay.

Les charges : le Terrain est grevé d'une hypothèque au profit de l'UIB pour un montant de 45 000 dinars - frais Taxés de la procédure jusqu'à l'audience de 21/10/2020 : 2327,593 dinars en sus des frais de la 2ème enchère.

Mise à prix : la mise à prix sera faite avec un montant de 446700 rabaissé de 40 % soit 268020.000 dinars et chaque personne désirante de participer aux enchères doit consigner le tiers du montant ou le présenter certifié dans un chèque ou bien présenter une caution bancaire A hauteur du tiers du montant de la mise à prix pour les étrangers obligation est de présenter une autorisation du gouverneur.

Visite et autres conditions : La visite peut se faire sans restrictions spéciales et pour plus amples informations contacter Maître Atig Imed l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir.

2020S01156VEPA1

Vente aux enchères

Partie poursuivante : Alaya Gouiaa A12141996 ; rue Abou Zommaa Belaoui Kairouan.

Partie saisie : Zouhaier Ben Amor Dorbez ; c.i.n 05525463 ; 13 rue La République Kaala Sghira.

L'avocat poursuivant : Maître Lotfi Raies M.F : 992683/G rue de l'Indépendance Sousse.

Immeuble saisi : les parts indivises soit 1/8 parts dans l'immeuble à Kaala Sghira Sousse; ses limites : de l'Orion passage pour l'Av Habib Bourguiba de Sud passage et de l'Orion et au fonds terrain nu et le cimetière islamique et de l'Est Lot n°2 bâtit d'un rez-de-chaussée et deux étages.

Mise à prix : 46.125,000 dinars les dépenses complémentaires de poursuites qui seront fixées le jour de l'audience.

La vente sera procédé le 14/12/2020 à 9h et suivant à la chambre des saisies immobilières du tribunal de première instance de Sousse2.

Visite de l'immeuble pendant les heures du travail, le cahier des charges est déposé au greffe et à l'étude de l'avocat poursuivant, ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2020S01159VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Etudes Maître Bouzid Mohsen - avocat auprès de la cour de cassation à Mahdia - (C.F W353131).

Date et lieu de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu le lundi 7 décembre 2020 (7/12/2020) à partir de 9h du matin devant la chambre des criées du tribunal de 1ère instance de Mahdia.

Partie poursuivante :

M Houcine Ben Mohamed Jrad - retraité - demeurant à 7 rue de Tripoli - Sliméne Riyadh - Borj Cédria-Nabeul.

Partie poursuivie :

Mohamed Ben Mohamed Jrad - retraité - demeurant à la rue de Marrakech immeuble 5- 2ème étage – Khézema - Est - Sousse.

Avocat poursuivant :

Maître Bouzid Mohsen - avocat auprès de la cour cassation rue 02 Mars 1934 Mahdia, CIN n°03882981 (C.F W353131).

Immeuble à vendre :

Une parcelle de terre sise à Selakta-Ksour Essef - gouvernorat de Mahdia - couvrant 607 m² dont 450 m² seulement sont exploitable le reste soit 157 m² revenant au DP m - entourée des 4 côtés par un mur la dite parcelle est rectangulaire et limité au sud par héritiers Weslati ; à l'est par une voie publique devançant la mer au nord par héritiers Ben Slema en partie et le reste par héritiers Ajaaj et à l'ouest par héritiers Jamoussi.

Mise à prix :

Le prix de l'immeuble à vendre est fixé à 151.750D, 000.

Note : La visite de l'immeuble mis à l'adjudication est possible tous les jours et à tout moment - pour plus de renseignements il convient de consulter le cahier de charges déposé au bureau de l'avocat poursuivant et au greffe de 1ère instance de Mahdia.

Tout participant à l'adjudication doit consigner le tiers de la mise à prix et ce par office d'un avocat.

2020S01172VEPA1

Vente par adjudication publique

Le 30/11/2020 à 9h du matin et suivant sera procédé à la vente par adjudication l'immeuble ci-après à la chambre des saisies immobilières du Tribunal de Première Instance de Kairouan.

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, société anonyme, son matricule fiscal est F/P/M/000110, et présentée par son représentant légal, son domicile élu chez l'ARAB DEBT RECOVERY, son matricule fiscal est 974893N/A/M/000 demeurant à 5 rue Talleyrand, 1002 Tunis.

Les débiteurs :

1- Mohamed Ben Khelifa Ben Salah Feleh, huissier notaire, CIN 00269636, demeurant avenue Habib Thamer, et avenue Monji Bali n°4 - BIS Kairouan (débiteur et donateur)

2- Son fils Walid Feleh chauffeur de société, CIN 07732960, demeurant 11 avenue Alaswad Ben Abs cité Nassr, Gouvernorat de Kairouan (donataire).

L'avocat poursuivant : Maître Sahbi Karoui, avocat à la cour de cassation, avenue Léopold Senghor. Immeuble Selten- Sousse (Matricule fiscal : 108.166-P-A-P000).

L'immeuble mis en vente : La Totalité des parts indivises 213/5102231 Terrain constructible de la propriété dite "Rahmania Kairouan", d'une superficie égale à 51 ha 02a 23ca, objet de titre foncier n°22839 - Kairouan - après la modification du Titre 311111, représentant la parcelle n°14 et situé à 2 kilomètre au sud-ouest de Kairouan.

Mise à prix : (31.950 mille DT) selon le rapport de l'expert Mohamed Abdelrazek Trad.

Visite du local : Tous les jours de 9h à 18h.

Participation aux enchères : Toute personne ayant consignée le prix à la trésorerie générale.

2020S01176VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : Sonia Ben Arbia, son domicile élu chez l'étude de maître Rim Akrimi Avenue Aloulou Ahmed immeuble Ezzouhour 1er étage bureau n°10 Sfax.

Partie saisie : Monther Ben Abdel Jaoued, demeurant rue AL-Naseem n°66 plage de Radès gouvernorat de Ben Arous.

Avocat poursuivant : Maître Rim Akrimi Avenue Aloulou Ahmed immeuble Ezzouhour 1er étage bureau n°10 Sfax. Matricule fiscal n°000PA1171082/B.

Propriété à vendre : la moitié dans l'indivise d'un terrain situé à El Araech accréditation Agareb gouvernorat de Sfax, d'une superficie de 2300 m² clôturé sauf du coté Est - ouest. Il est actuellement limité au sud par Fattouma et Souad Abd Essamie, et du nord d'une impasse et de l'est Khaireddine Ben Kraiem et de l'ouest rue pavée Agareb Sfax (Avenue l'Environnement).

La propriété revient à la partie saisie par deux contrats de vente le premier est légalisé le 8-11-1997 et le deuxième daté du 12-3-1998 du propriétaire initial de deux lots.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 51.500,000 dinars d'après expertise légale.

Jour et lieu de la vente : La vente aura lieu le mercredi 9-12-2020 à 9 H du matin devant la chambre des criées au tribunal de la première instance de Sfax 2, sis à Avenue Aloulou Ahmed Sfax.

Visite du terrain saisi : il est possible de visiter le terrain saisi pendant tous les jours à l'horaire administratif.

2020X01524VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Nadri Mouldi

Avocat à la cour de cassation

A Médenine demeurant à l'immeuble Bousaid, avenue 02 Mai 1966 Médenine

MF : 1092783J

Partie poursuivante : 1- Naim Ben Youssef connu el Hédi Ben Mhenni El Najjar, ouvrier pharmacie, demeurant cité maison de culture Ben Guerdane gouvernorat Médenine, élisant domicile à l'étude de son maître Nadri Mouldi, avocat à Médenine étude immeuble Bousaid Avenue 02 Mai 1966 a Médenine

2- Haithem Ben Naim Ben Youssef connu el Hédi Ben Mhenni el Najjar étudiant, demeurant région el Riadh Djerba gouvernorat de Médenine, élisant domicile à l'étude de son maître Nadri Mouldi, avocat de Médenine demeurant à l'immeuble Bousid, Avenue 02 Mai 1966 Médenine.

Partie saisie :- héritiers El Hédi Ben Dhaou Ben Khalifa Zouari ils sont :

1- Sa mère : Mariem Bent el Béchir Ben Abdallah Bousaida femme au foyer, demeurant cité 09 Avril Ben Guerdane gouvernorat de Médenine.

2- Sa veuve Yzza Bent Ali Al Swaee à son égard à l'égard de ces enfants mineurs : Mohamed Ali Zouari, Iyed Zouari et Lina Zouari femme au foyer, demeurant cité 09 Avril Ben Guerdane gouvernorat de Médenine.

3- Les enfants majeurs :

- Tahani Bent el Hédi Zouari femme au foyer demeurant cité 09 Avril Ben Guerdane gouvernorat de Médenine.

- Amani Bent el Hédi Zouari femme au foyer demeurant cité 09 Avril Ben Guerdane gouvernorat de Médenine.

Immeuble saisi : l'immeuble situé à cité 09 Avril région El Sayah Ben Guerdane gouvernorat Médenine «qui consiste en une parcelle de terrain contient un immeuble résidentiel rez-de-chaussée coté qibla l'est et Al Jouf il contient 4 chambres, une salon, une cuisine, une salle de bains, grand hall, un petit couloir, une véranda, une terrasse circulaire et un hall du coté ouest, n'est pas couvert aussi l'immeuble consiste en un immeuble résidentiel de deux étages, inférieur et supérieur devant la qibla et l'est et il est divisé en deux parties :

- Rez-de-chaussée il y a une salle rectangulaire et une salle de bains, une armoire ainsi deux entrepôts grands, ouverts les uns aux autres et il y a deux grandes portes en acier il est complet pour la construction.

- Premier étage : Il dispose d'un immeuble résidentiel moderne en voie d'achèvement construit en briques plancher en ourdis.

Il relie également les terres locales et l'immeuble de deux étages en font partie d'un plancher carrelé et illimite la propriété entière.

Qibla : Entrée commune puis la propriété Dhaou Zouari à la longueur de 4m puis il se plie vers l'est à la longueur de 17.30m

Est : d'une part Dhaou Zaouri et d'autre part Salah Zouari et dans la troisième entrée suivie par Adel Zouari en longueur 18.25 m puis plier en longueur 13.80m.

Jouf : Mohamed Zouari en longueur 20.60 m puis en longueur 12.50 m s'allonge en longueur 12.30 m.

L'ouest : fils Massoud Zouari en longer 11.80 m puis en longueur de 3.00 m puis en longueur 5.30 s'allonge en longueur 14.00 m puis en longueur 5.00 m puis en longueur 4.45 m puis en longueur 9.00 m et en longueur de 2.00 m.

La superficie totale est 1200 mètres carrés (mille deux cents mètres carrés).

Il y a aussi une entrée piétonne sa largeur 1.80 cm reliant les immeubles résidentiels de Salah, Adel et Mohamed Zouari à l'entrée commune et sa superficie en dehors de la zone de mille deux cents mètres carrés».

Mise à prix : la mise à prix est fixée à la somme de cent dix sept milles quatre cent trente cinq dinars «117.435.000 » après réduction du prix initiale de 40% suivant autorisation du tribunal

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu le lundi le 7/12/2020 à 9h et suivant à la chambre de ventes immobilières au tribunal de première instance de Médenine palais de justice.

Visite de l'immeuble : la visite de l'immeuble est possible dans tous les jours de la semaine de 8h à 18h, comme il est possible de consulter le cahier des charges à la chambre des ventes immobilières au tribunal de première instance de Médenine ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant toute personne qui veut participer à l'adjudication doit consigner le 1/3 de la mise à prix avant la séance en espèce ou par chèque certifié, les étrangers ne peuvent participer à l'adjudication qu'après obtention au préalable de l'autorisation de monsieur le gouverneur.

2020X01530VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Attijerri de Tunisie (Attijeri Bank), S.A. R.C : B140811997, sise à 24 rue Hédi Karray Centre Urbain Nord, domicile élue étude maître Atitallah Adel sis à la Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax.

La partie saisie : Tarek Ben Ali Harrabi, CIN 05992912 demeurant à la cité bahri n°3 rue n°2214 sfax

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3éme étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «essaada» objet du TF n°61563 Sfax sis à la route de l'Aéroport km 4 Sfax et précisément au bord de la rue dérivé de la rue de Ariha de cité elbahri 3 Sfax dans une zone populaire d'habitation d'une contenance de 99 m² délimité du coté sud par une rue de 6 mètres de largeur, du coté est par la parcelle n°146, du coté ouest par la parcelle n°148 et du coté nord par la parcelle n°140 du plan de lotissement du TF n°6280 Sfax contenant une maison d'une superficie couverte de 92 m² contenant un couloir, 4 chambres une toilette, une cuisine des escaliers menant au toit.

L'immeuble est équipé en électricité, l'eau potable son état est modeste et il manque l'entretien.

Mise à prix : (65.000.000) frais en sus

La date et lieu de la vente : le 9/12/2020 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine, Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges. Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2020X01537VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat Rue Salem Harzallah Imm. Banque

du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : la banque franco tunisienne, SA, RC : B1111931996 sise à la cité Ennacim, rue Abou Bakr Echahid, Montplaisir, le Belvédère 1002 Tunis.

La partie saisie : la société M.S. IMMOBILIERE, SARL, MF : 861465W dont le siège social est sis à Tunis immeuble cimef rue 8300 Montplaisir Tunis

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3éme étage Sfax.

Les immeubles saisis :

1/ Les parts indivises soient 149.5/299 revenant au débiteur dans l'immeuble dénommé "emna" objet du TF n°52960 Sfax sis à la route de Gabès au bord de la route nationale n°1 gouvernorat de Sfax consistant en un terrain d'une contenance de 299 m².

2/ L'immeuble dénommé "emna" objet du TF n°52961 Sfax sis à la route de Gabès route nationale n°1 est précisément à gauche vers Gabès d'une contenance de 1751 m² consistant en un terrain clôturé de tous les cotés contenant le construction :

Une usine dont le toit en ternîtes d'une superficie couverte de 442 m²

Une administration n°5 équipée en eau potable, et en électricité contenant 3 salles, une toilette d'une superficie couverte de 104 m²

Une construction n°3 sous forme d'un dépôt d'une superficie couverte de 83 m², une construction n°2 sous forme d'un dépôt d'une superficie couverte de 83 m², une construction n°4 sous forme d'un dépôt d'une superficie couverte de 31m², la construction n°6 sous forme d'un dépôt en ternite d'une superficie couverte de 20m² et un transformateur électrique en panne.

Mise à prix : les parts indivises dans l'immeuble dénommé «emna» objet du TF n°52960 Sfax (22.500.000) frais en sus.

L'immeuble dénommé "emna" objet du TF n°52961 Sfax (540.500.000 dt).

Total : 563.000.000 dt frais en sus.

La date et lieu de la vente : le 9/12/2020 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix.

Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2020X01538VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Aymen Ben Bachir Abid directeur général CIN 05298607 demeurant à la route Taniour km4 impasse Kharrouba Sfax et domicile élu chez Etude Dami et Feki société d'avocats sis à la rue Habib Thameur et rue Haffouz immeuble l'océan bleu Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3éme étage Sfax.

L'immeuble saisi : L'immeuble dénommé «elhana» objet du TF n°21294 Sfax consistant en un terrain clôturé sis à la route de Mahdia km 8 Sfax d'une contenance de 1062 m² délimité du coté sud par une rue de 10 mètres de largeur du coté est par un tiers, du coté ouest par une rue de 10 mètres de largeur, du coté nord par un tiers au coin sud ouest un pan coupé qui contient un compteur d'eau et son entrée par une porte en fer forgé.

Mise à prix : (335.358.000 dt) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le 7/12/2020 à partir de 9h du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2020X01541VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : la banque franco tunisienne, SA, RC : B1111931996 sise à la cité Ennacim, rue Abou Bakr Echahid, Montplaisir, le Belvédère 1002 Tunis.

La partie saisie : Ali Ben Mohamed Ben Ibrahim Ghorbel, CIN 08421357 demeurant à la route de Ain km 6.5 Sfax avenue Habib Bourguiba rue Ghaza n°8 Elain Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeubles saisi : L'immeuble dénommé "limeya" objet du TF n°80638 Sfax sis à la route de Gremda km : 10.5 imedet awebed gouvernorat de Sfax et précisément dans une impasse dérivé du coté est de la route de Gremda et à 900 mètres.

L'immeuble sis dans une zone agricole délimité du coté sud par smewi, du coté est par Jallouli et Kallel, du coté ouest par Khlif et son entrée sur la rue et du coté nord par Ayedi d'une contenance de 5126 m² consistant en un terrain clôturé de tous les cotés contenant deux partie séparé par un mur.

La partie Est est nu et la partie ouest contenant des constructions.

Une construction principale d'une superficie couverte de 296 m² contenant une cuisine, et deux ateliers.

Deux garages d'une superficie couverte totale de 21m², le premier d'une superficie couverte de 6 m² et le deuxième d'une superficie couverte de 15 m².

3 salles d'une superficie couverte de 75 m² dont leurs entrée est du coté sud.

Mise à prix : 345.000.000 dt frais en sus.

La date et lieu de la vente : le 9/12/2020 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2020X01542VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : NAIB, S.A. R.C : B1101511997, sise à Tunis avenue Kheireddine Pacha lotissement Ennasim Montplaisir 1002 Tunis.

La partie saisie : Sohayla Bent Monji Ben Mahmoud Triki CIN 05333538 demeurante à cité Elhabib rue 2144 n°16 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi : L'immeuble sis à la route de Tunis km 7 avenue Mokthar Ziyedi Sfax consistant en un terrain nu semi carré clôturé de 3 cotés sauf du coté sud contenant une porte enfer forgé d'où son entrée 2 palmiers, au coté sud un espace couvert en ternit d'une superficie couverte de 419 m² délimité du coté sud par Amel Triki, du coté est par Mohamed Triki, du coté nord par une voie publique dérivé de l'avenue Mokthar Ziyedi d'où son entrée et du coté ouest par un rue de 9 mètres de largeur.

Mise à prix : (133.820.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le 7/12/2020 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : Se fait sous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud

3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2020X01543VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Mohamed Ben Mohamed Jaraya, CIN 01131903, commerçant, demeurant à n°51 rue Khaled Iben Walid Gremda Sfax 2.

2/ Rue Mohammed Hedi Kfacha Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax

L'immeuble saisi : L'immeuble dénommé «saadoun» objet du TF n°42650 Sfax sis à la rue le marché central dérivé de l'avenue Habib Bourguiba consistant en un terrain d'une contenance de 498m² sur lequel est édifié une construction ancienne en mauvaise état dont le toit en partie béton et en partie en barres en bois d'une superficie couverte de 326m² contenant deux magasins et le reste des dépôts et une salle d'eau et au coté ouest il y a une construction dont le toit en zinc d'une superficie couverte de 56 m².

Il est équipé en électricité et en eau potable.

Il est délimité du coté sud par Ghomrasni, du coté est par rue marché central, du coté nord par Taktak et du coté ouest par société SOTES.

Mise à prix : (958.680.000) après la réduction du prix de 40%.

La date et leu de la vente de 30/11/2020 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2020X01544VEPA1

Vente aux enchères publiques

Des parts indivises dans l'immeuble

Objet du titre foncier 46005 Tunis

Le créancier poursuivant :

Monsieur Moktar Jlili, Biologiste, demeurant, Avenue Jean Jaurès, Tunis, ayant élu domicile à l'étude de Maître Ghileb Hamdane Avocat 8 Rue Ben Ghazi Tunis.

Débiteur saisi :

Monsieur Rachid Ben Blaid Khlaifi, demeurant 4 Rue Ibn Abi Dhiaf El Menzah 5, Ariana, et à son domicile élu à l'étude de maître Taher Ben Amor, Avocat 88 Rue Radia Haddad, Tunis.

L'avocat poursuivant :

Maître Ghileb Hamdane, Avocat à la cour de cassation, 8 Rue Ben Ghazi - Tunis.

Le titre exécutoire :

Le jugement n°14120 rendu par le tribunal de l'Ariana le 8 janvier 2007 condamnant le débiteur à payer la somme de 133 067d742 en plus des frais de poursuite s'élevant à 400d, confiné par la décision de la cour d'appel de Tunis n°55212 rendue le 11 mars 2008 et par l'arrêt de la cour de cassation n°28314/2008 rendu le 11 décembre 2009.

Saisie immobilière :

Commandement valant saisi immobilière notifié par Maître Kaouana Khemaies sous le n°035013 du 14 et 15 juillet 2020 inscrit sur le titre foncier n°46005 Tunis le 18 septembre 2020, dépôt 20 /2, n°1297.

Description de l'immeuble objet de la licitation :

La vente aura pour objet les parts dans l'indivision au nombre de 705.20 sur 12800 parts formant la propriété objet du titre foncier n°46005 Tunis et qui correspond à 27.35 m² de l'immeuble dénommé «Hôtel de France» et consistant en un terrain nu exploité en parking délimité au nord par la rue Mohamed Ali Hami, et de toutes les autres cotés par des immeubles se situant au centre ville de Tunis (BAB BHAR) selon la description faite dans le rapport d'expertise de Monsieur Mohamed Abidi en exécution de l'ordonnance n°2940 rendue par le président du tribunal de Tunis le 10/11/2017 et l'ordonnance n°51194 rendue le 30/01/2020.

Charges grevant l'immeuble :

1) Une Hypothèque volontaire au profit de la BNA grevant les 248 parts en usufruit propriété de LAKTAN ELIE en garantie de payement de la somme de 10.500.000FF.

2) Une Hypothèque volontaire au profit de Victor Charles grevant les parts de Kohen Tanavy Achilles en garantie de la somme de 150.000D.

3) Une Hypothèque légale en faveur de l'Etat Tunisien sur les, 305 parts et 3563 parts revenant à Mohamed Moncef Ben Belgacem Ben Sassi en garantie de la somme de 2340d600.

Toutes ces charges ne concernant pas les parts objet de la vente. Les parts du débiteur Rachid Khlaifi (705.20) ne sont grevés d'aucune charge.

Mise à prix :

La mise à prix a été fixée par l'expert Mohamed Abidi à 76.240d, 860 pour les parts objet de la licitation selon une évaluation faite par expertise en exécution de l'ordonnance n°2940 rendu par le président du tribunal de Tunis le 17/11/2017 et l'ordonnance n°51194 rendu le 30/01/2020.

Tribunal et audience de licitation :

La vente aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Tunis 1 le mardi 15 décembre 2020 à 9h du matin au siège du tribunal de Tunis 1, au palais de la justice Avenue Bab Bnat Tunis.

Visite de l'immeuble :

La visite de l'immeuble peut avoir lieu tous les jours.

La participation aux enchères :

Pour participer aux enchères toute personne intéressée doit consigner le tiers de la mise à prix ou présenter le jour de l'audience un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable. Les étrangers ne peuvent participer aux enchères qu'après l'obtention de l'autorisation du gouverneur de la région.

2020402222VEPA1

Avis aux créanciers

Dossier d'arrangement judiciaire n°46

Le tribunal de première instance de Kasserine a rendu en date du 19/10/2020. Le jugement suivant : Vue la demande déposée par Mr Sablaoui Adelaziz RC : A1353242004 Code TVA : 000/C/N/150235C résident à la route de Jedliene Sbiba Kasserine demandant la correction du nom du déposant et du bénéficiaire de la décision de l'ouverture de la procédure de l'arrangement judiciaire datée du 20/7/2017 enregistrée sous le n°46.

Après la consultation du dossier de l'arrangement judiciaire n°46 et ses différents composants et après vérification la décision de l'ouverture de la procédure de l'arrangement judiciaire daté du 20/7/2017 relative à l'affaire susmentionnée.

Il a été décidé de corriger la faute qui a été commise et de confirmer par notre Décision que : Le déposant et le bénéficiaire de la décision de l'ouverture de la procédure de l'arrangement judiciaire daté du 20/7/2017 enregistrée sous le n°46 et belle et bien Mr Sablaoui Adelaziz RC : A1353242004. Code TVA : 000/C/N/150235C résident à la route de Jedliene Sbiba Kasserine.

2020R02377VEPA2

Dossier d'arrangement judiciaire n°46

Le tribunal de première instance de Kasserine a rendu en date du 22/10/2020. Le jugement suivant : Vue la demande déposée par Maître Ridha Nedri l'avocat pour le compte de Mr Sablaoui Adelaziz en date du 22/10/2020 et après la consultation du dossier de l'arrangement judiciaire n°46 et ses différents composants ainsi que le rapport de Mr l'expert Mahmoud Touili daté du 10/10/2017. Il a été décidé que :

1/ La Voiture de Marque "OPEL ASTRA GTC 1.4 TURBO ESSENCE"

2/ Le Tracteur Lamborghini 674 - 75 NDT .75 CV

3/ La chargeuse pelleteuse marque GCB. TYOE. DX TURBO

Font partie de la décision de suspention de tout acte Exécution de jugements vu que la créance a été consolidée dans le rapport susmentionné et vu que leurs contrants ont été déposés par l'Arab International Lease figurant dans le dit rapport dont vous trouverez des copies légales ci-joint.

2020R02378VEPA2

Ouverture des procédures de distribution de deniers

Nous sommes Ouni Sonia, juge de l'ordre des créanciers et de distribution de deniers au tribunal de première instance de Sousse2.

Vu la demande de distribution de deniers lacée par maître Krizi Abdelaziz au profit de 1) Laribi Sana Bent Fraj, demeurant à la rue de Caire - Akouda - Sousse, 2) Gaddes Ameul Bent Hédi, demeurant à la rue Ajmi Ben Mansour Akouda - Sousse, 3) Hachem Hichem Ben Khaled, demeurant au Sath - Sidi Bouali - Sousse, 4) Ben Aziza Lotfi Ben Belagacem, demeurant au 01 cité elizdihar - Akouda - Sousse, qui ont désigné leur domicile élu au bureau du maître Krizi Abdelaziz sis immeuble JEAIM - rue de Turquie - Sahloul - Sousse.

Contre :

1) Caisse Nationale de Sécurité Sociale par son représentant légal.

Demeurant à son bureau régional de Sousse

2) La Douane Tunisienne par son représentant légal. Demeurant à son bureau régional de Sousse

Vu le reçu de consignation n°M045184 en date du 22/8/2019 portant la somme de 14.300,000 dinars.

Vu les jugements prud'homaux prononcés par le tribunal de première instance de Sousse2 signifiés par maître Sebai Abdelhamid.

Et par l'application de l'article 466 du C.P.C.C

Nous avons décidé l'ouverture de distribution de produit de vente des deniers meubles revenant au débiteur saisi de valeur égal à 14.300,000 dinars et donner ordre au greffier du tribunal de faire les publications légales au hall de tribunal et au Journal Officiel de la République Tunisienne et de sonner les créanciers concernés, que dans les trente jours de la publication au journal officiel de la République Tunisienne, à peine de forclusion, d'avoir produire leurs titres de créance ou d'adresser le greffier de tribunal par lettre recommandée avec accusé de réception, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant, cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu, conformément aux articles 466 et 468 du C.P.C.C.

2020S01166VEPA2

Ouverture des procédures de distribution de deniers

Nous sommes Ouni Sonia, juge de l'ordre des créanciers et de distribution de deniers au tribunal de première instance de Sousse2.

Vu la demande de distribution de deniers lacée par maître Krizi Abdelaziz au profit de 1) N'Sib Hayet Bent Mohamed Elferjani, demeurant à la rue Monji Bali - Grombalya - Nabeul, qui a désigné son domicile élu au bureau du maître Krizi Abdelaziz sis immeuble JEAIM - rue de Turquie - Sahloul - Sousse.

Contre :

1) Société KELLY. D CREATION par son représentant légal. Sise à Oued Laarouk - Akouda - Sousse

2) La Douane Tunisienne par son représentant légal. Demeurant à son bureau régional de Sousse

3) Société Assurances Salim par son représentant. Demeurant à sa filiale à Sousse

Vu le reçu de consignation n°M081176 en date du 22/9/2016 portant la somme de 5.332,188 dinars.

Vu le procès d'opposition traité par maître Sbai Abdelhamid en date du 13/7/2018 sous le n°17928

Vu le jugement prud'homal prononcé par le tribunal de première instance de Sousse2 n°4357 signifiés par maître Belghouthi Neji.

Et par l'application de l'article 466 du C.P.C.C.

Nous avons décidé l'ouverture de distribution de produit de vente des deniers meubles revenant au débiteur saisi de valeur égal à 5.332,188 dinars et donner ordre au greffier de tribunal de faire les publications légales au hall de tribunal et au journal officiel de la République Tunisienne et de sonner les créanciers concernés, que dans les trente jours de la publication au journal officiel de la République Tunisienne, à peine de forclusion, d'avoir produire leurs titres de créance ou d'adresser le greffier de tribunal par lettre recommandée avec accusé de réception, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant, cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu, conformément aux articles 466 et 468 du C.P.C.C.

2020S01167VEPA2

Avis aux créanciers

Ouverture de la procédure du règlement Judiciaire

MONJI FADHLOUN COMMERCANT PROPRIETAIRE D'UNE TANNERIE

Rue Sabkha n°1 Moknine

MF : 0138641A

RC : A1183001998

En vertu de l'ordonnance rendue par le président du tribunal de première instance de Monastir sous le n°78/2020 en date du 20/10/2020, relatif à «MONJI FADHLOUN» a été décidé ce qui suit :

L'ouverture de la procédure du règlement judicaires et nomination de Mr Yassine Boudriga en tant qu'administrateur judiciaire.

Les créanciers sont invités a déposer et inscrire leurs créances avec tous les documents justificatifs au bureau de l'administrateur judicaires sis 85-28 Complexe Bordj Khefacha Monastir 5060, Téléphone 73907308, et ce dans un délai de 30 jours à compter de la publication de l'ordonnance au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2020S01173VEPA2

Avis aux créanciers

Suite à la décision du juge chargé en date du 27/10/2020, à la requête de répartition déposée par Maître Adel Mabrouk agissant pour le compte de la société tunisienne des Banque en la personne de son représentant légal et suite à la consignation du prix dans la caisse des dépôts et consignations selon reçu n°M00823 datant du 9/01/2019, il a été ordonné l'ouverture de la procédure de répartition de sommes d'argent revenant à Habib Abbassi; CIN n° : 02842892.

et Abdeljalil Abbassi CIN n° : 02825450.

et Rafik Ben Abbassi CIN n° : 02825891.

Et Abdelmoemen Abbassi CIN n° : 02976101.

Tout créancier voulant participer à la répartition du prix doit présenter les preuves de sa créances par le biais d'un avocat au greffe du tribunal et ce dans les 30 jours qui suivent la parution de cette annonce au JO.R.T à peine d'être déchu de son droit pour la répartition.

Cette annonce a été formulée conformément aux dispositions des articles 466 et 468 CPCC.

2020S01179VEPA2

Avis aux créanciers

Suite à la décision du juge chargé en date du 27/10/2020, à la requête de répartition déposée par Maître Adel Mabrouk agissant pour le compte de la société tunisienne des Banque en la personne de son représentant légal et suite à la consignation du prix dans la caisse des dépôts et consignations selon reçu n°M007582 datant du 01/3/2019, il a été ordonné l'ouverture de la procédure de répartition de sommes d'argent revenant à la Société Abbassi de transport et marchandise en la personne de son représentant légal.

Tout créancier voulant participer à la répartition du prix doit présenter les preuves de sa créances par le biais d'un avocat au greffe du tribunal et ce dans les 30 jours qui suivent la parution de cette annonce au JO.R.T à peine d'être déchu de son droit pour la répartition.

Cette annonce a été formulée conformément aux dispositions des articles 466 et 468 CPCC.

2020S01180VEPA2

Avis

Société des Pâtes Fraîches la Royale en liquidation

Siège social : Boulevard de l'environnement Akouda Sousse

MF : 57909H/A/M/000

RC : B116691997

En exécution de la décision du juge Commissaire au Tribunal de 1ère Instance de Sousse du 26/10/2020 et conformément à l'article 46 du code des sociétés commerciales, Mr Jamel El Kamel liquidateur de la société des Pâtes Fraîches la Royale, sis avenue Taieb Hachicha 4070 M'Saken

Sousse, avise le public qu'il procédera à la distribution des fonds disponibles entre les créanciers suivant leurs rangs.

Toute personne intéressée peut faire opposition dans un délai de quatre vingt dix (90) jours à compter de la date de parution de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne tél : 73.292.386.

2020S01188VEPA2

Extrait de décision d'ouverture de la procédure de règlement Amiable

Règlement Amiable N°31

Société TOSCANI MANNIFATTURE S. A

Adresse : Zone industrielle Djebel El Ouest 1111 Zaghouan

Matricule Fiscal : N°1382423A/A/M/000

RC : B068822015

En vertu de la décision rendue par le président du tribunal de première instance de Zaghouan du 22/10/2020 concernant le règlement Amiable n°31 relatif à la société TOSCANI MANNIFATTURE S.A il a été décidé :

1- Le déclenchement de la procédure de règlement Amiable au profit de la société TOSCANI MANNIFATTURE

2- Désignation de Madame le juge Fayda Kamoun comme juge commissaire

3- Désignation de Mr Sleh Goudouar comme expert réconciliateur, il est chargé de :

- D'amener à l'entente le débiteur et ses créanciers dans un délai qui ne dépasse pas trois mois prorogeable d'un mois par décision du président du tribunal

- Rendre compte chaque mois et chaque fois que nécessaire au président du tribunal de l'état d'avancement de sa mission et formuler toute observation utile.

- En dépit de toute disposition légale contraire, le conciliateur peut demander des informations sur la situation de l'entreprise auprès de toute administration ou établissement public ou financier ou auprès de la Commission de Suivi des Entreprises Economiques

4- La fixation de la date de cessation de paiement au 9/10/2020

5- La suspension des procédures de poursuite et d'exécution visant à la restitution des biens meubles et immeubles en raison de non paiement d'une dette et l'arrêt du cours des intérêts et des pénalités de retard et la suspensions des délais déchéance et ce pour une période ne dépassant pas mois sans prendre en considération les frais de clôture des travaux de la procédure du règlement Amiable ratifiées par le tribunal

6- La remise d'une copie de cette décision à la commission de suivi économique pour information

7- L'autorisation au greffier du tribunal d'inscrire un extrait de cette décision au Registre des entreprises et son insertion au Journal Officiel de la République Tunisienne aux frais du débiteur.

2020402227VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SUD BITUME

S.A. au capital de 726.000 Dinars

Siège social : Immeuble SETCAR GP1 Km 13 - Ezzahra

Identifiant Unique : 447368 K

Identifiant CNSS : 142803-19

Les actionnaires de la société "SUD BITUME» sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 27/11/2020 à 9H30 à Ez-Zahra Route de Sousse, Km 13 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du mode et délai de convocation de l'assemblée générale ordinaire.

2- Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2019.

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2019.

4- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019.

5- Affectation des résultats.

6- Quitus aux administrateurs.

7- Fixation des jetons de présence.

8- Ratification de la Cooptation d'un administrateur

9- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

2020T01052SANB3

Convocation

Société ROYAL DRINKS

Société anonyme

Au capital de 21 250 000 DT

Siège social : Route Oueslatia Ain Soukra 6100 Siliana - Tunisie

Mat. Fisc. : 1181267P000

Conformément à l'article 39 et suivants des statuts, Messieurs les actionnaires de la société ROYAL DRINKS sont convoqués en assemblée générale ordinaire, qui se tiendra jeudi 3 décembre 2020 à 10h au siège social de l'UGFS-NA sis aux Berges du Lac - Tunis 1053 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités de convocation à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les deux exercices 2015 et 2016 en dehors des délais règlementaires

2. Approbation de l'ordre du jour et des projets de résolution de l'assemblée générale ordinaire du 3 décembre 2020

3. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée générale ordinaire sur l'exercice 2015

4. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée générale ordinaire sur l'exercice 2016

5. Lecture et approbation du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice 2015

6. Lecture et approbation du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice 2016

7. Approbation des conventions réglementées prévues aux articles 200 et 475 du CSC des deux exercices 2015 et 2016

8. Approbations des Etats financiers des exercices 2015 et 2016

9. Affectation des résultats des deux exercices 2015 et 2016

10. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre des exercices 2015 et 2016

11. Fixation des montants de jetons de présence

12. Revue pour approbation de la composition du Conseil d'Administration de la société

13. Autorisation de cession d'élément d'actif de la société dans le cadre de son programme de restructuration.

14. Pouvoir pour formalités.

2020R02379SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Marina Hôtels

Société anonyme

Capital : 4 180 000 Dinars

Siège social : ZI Charguia Rue 8601 n°40

RNE : 0447399S

MF : 447399SAM000

N° CNSS : 141145 10

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Marina Hôtels sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 3 décembre 2020 à 10 heures, à l'Hôtel Marina Palace, sis à la Zone Touristique Yasmine Hammamet à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Décider la dissolution de la société ou la continuation de la société malgré la perte de la moitié du capital et ce dans le cadre de l'article 388 du code des sociétés commerciales ;

2- L'augmentation du capital de la société

3- Mise à jour des statuts de la société conformément à la loi 2019-47.

2020R02387SANB3

Convocation à l'assemblée générale mixte

(Ordinaire et Extraordinaire)

SOCIETE INTERCHAUX

SA au capital de 33 000 000 DT

Siège social : Cité M'hiri 1210 Thala

Messieurs les actionnaires de la société «INTERCHAUX » sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale mixte (Ordinaire et Extraordinaire) qui aura lieu le vendredi 27 novembre 2020 à 9 heures, au siège social de la société INTERMETAL sis à la Zone extra portuaire 2040 Radés à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

- Entériner le retard dans la tenue de l'assemblée générale;

- Examen et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2019;

- Examen et approbation, s'il y a lieu, des états financiers relatifs à l'exercice 2019 ;

- Approbation des conventions réglementées par l'article 200 suivant le code des sociétés commerciales;

- Affectation du résultat;

- Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2019 ;

- Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs au titre de l'exercice 2019;

- Pouvoir pour formalités d'enregistrement.

2. De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

- Applications des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2020R02389SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la société SYPHAX AIRLINES

Société anonyme faisant appel public à l'épargne

Capital social : 27.500.000 dinars tunisiens

Siège social : Aéroport International Sfax Thyna - 3018 - Sfax - Tunisie

Identifiant unique : 1214643A

N° CNSS : 323791-5

Les Actionnaires de la Société SYPHAX AIRLINES sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 30 novembre 2020 à 11 Heures au siège social de la Société sis à l'Aéroport International Sfax Thyna - Sfax à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités de convocation;

2. Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2017 ;

3. Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2018 ;

4. Lecture des rapports Général et Spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers clos le 31 décembre 2017 ;

5. Lecture des rapports Général et Spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers clos le 31 décembre 2018 ;

6. Approbation s'il y a lieu du rapport d'activité et des états financiers de l'exercice 2017 ;

7. Approbation s'il y a lieu du rapport d'activité et des états financiers de l'exercice 2018 ;

8. Examen et approbation des conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ;

9. Quitus à donner aux administrateurs;

10. Election et nomination de deux administrateurs représentants les petits porteurs;

11. Affectation du résultat de l'exercice 2017 ;

12. Affectation du résultat de l'exercice 2018 ;

13. Fixation des jetons de présence au titre des exercices 2017 et 2018 ;

14. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Tous les documents nécessaires à consulter sont mis à la disposition des Actionnaires au siège social de la Société dans les délais légaux.

2020R02399SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

«Cave Viticole Mornag»

M.F : 29896 C/A/M/000

Le Conseil d'Administration de la Société Mutuelle de Base et de Service Agricoles «Cave Viticole

Mornag» convoque ses adhérents à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au centre de formation Agricole Ouzra Mornag le jeudi 26 novembre 2020 à 10 H.

- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2019.

- Présentation des états financiers relatifs à l'exercice 2019.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019

- Approbation du rapport d'activité et des états financiers relatifs à l'exercice 2019

- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2019.

- Affectation des résultats

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

Les adhérents peuvent consulter les rapports du conseil d'administration, les états financiers et le rapport du commissaire aux comptes au siège de la société «Cave Viticole Mornag» sise à ouzra - Mornag à partir du huitième jour avant la date de l'assemblée générale ordinaire.

2020R02401SANB3

Deuxième convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

SOCIETE HAVAS TUNISIE

S.A au capital de 300 000 dinars

Siège social : Rue de la feuille d'Erable, Tanit business Center,

App 206, Les Berges du Lac II - Tunis

Identifiant Unique : 1164015X

Le conseil d'administration de la société Havas Tunisie, réuni le 02/11/2020, informe messieurs les actionnaires que l'assemblée générale ordinaire se tiendra, pour la deuxième fois, mardi 01 décembre 2020 à 10 heures par visioconférence et les invite à y assister à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement de retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire appelé à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

2. Approbation des modalités exceptionnelles de la tenue de la réunion de l'assemblée ;

3. Examen et approbation du rapport de conseil d'administration relatif à l'exercice 2018

4. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les comptes individuels de l'année 2018

5. Examen et approbation des états financiers individuels de l'exercice 2018

6. Affectation du résultat de l'exercice 2018

7. Approbation des conventions réglementées au titre de l'exercice 2018

8. Quitus aux administrateurs

9. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes pour les exercices 2019, 2020 et 2021

10. Ratification de la nomination des administrateurs

11. Renouvellement du mandat des administrateurs pour les exercices 2019, 2020 et 2021

12. Approbation de l'inscription des dividendes relatifs aux exercices 2014 et 2015 en compte courant.

13. Pouvoirs.

2020R02408SANB3

Convocation

SOCIETE DE FABRICATION D'EMBALLAGES METALLIQUES ET CONDITIONNEMENT DE PEINTURES ET ACCESSOIRES

«SEMPA»

SA, au capital de : 3 340 000 dinars

Siège social : Boulevard de l'environnement Bir El Kassaa - 2013 - Ben Arous

Identifiant Unique (RNE) : 0755643 B

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE DE FABRICATION D'EMBALLAGES METALLIQUES ET CONDITIONNEMENT DE PEINTURES ET ACCESSOIRES dite «SEMPA» SA sont invités à l'assemblée générale ordinaire (Extraordinairement convoquée) qui se tiendra le lundi 23 novembre 2020 à 10 heures au siège social de la société sis au Boulevard de l'environnement Bir El Kassaa -2013- Ben Arous, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Mettre fin aux mandats des administrateurs.

2- Nomination de nouveaux administrateurs.

3- Questions diverses.

Tous les documents relatifs à la dite assemblée générale, sont tenus à la disposition des actionnaires dans les délais légaux au siège social de la société.

2020R02412SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

"Société Cytopharma SA"

Société anonyme

Au capital social : 18.615.390 Dinars

Siège social : Z.I Hammam Zriba, Zaghouan

MF : 1204054DAM000

Les actionnaires de la société CYTOPHARMA sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 4 décembre 2020 à 15h au siège de la société Alternative Capital Partners sis à Immeuble Yosr, Apt 9 & 10, Rue du Lac Victoria - Les Berges du Lac 1053 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Statuer sur la continuité d'exploitation,

2. Approbation de la modification des statuts.

3. Pouvoirs pour formalités.

2020R02414SANB3

Convocation

Société Tunisienne d'Engrais Chimiques

Société anonyme

Au capital de 6.500.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle El Afrane Jebel Jeloud - 1009 - El Ouardia

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire le vendredi 20 novembre 2020 à 10 h au siège social à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation des états financiers des exercices 2017, 2018 et 2019 ;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes des exercices 2017, 2018 et 2019 ;

- Approbation des opérations et conventions relevant de l'article 200 et suivant du code des Sociétés commerciales ;

- Nantissement des titres de participation au profit de la STEC :

- Quitus aux administrateurs ;

- Affectation des résultats des exercices 2017, 2018 et 2019 ;

- Démission d'un administrateur ;

- Renouvellement des mandats des administrateurs ;

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ;

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

2020R02431SANB3

Convocation

Société Tunisienne d'Engrais Chimiques

Société anonyme

Au capital de 6.500.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle El Afrane Jebel Jeloud - 1009 - El Ouardia

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire le vendredi 20 novembre 2020 à 11 h au siège social à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Mise à jour de la convention des apports en nature

- Modification des statuts.

2020R02432SANB3

Convocation

Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine "SEPCM"

Société anonyme

Au capital de 17.000.000 Dinars

Siège social : 20, Avenue Taieb Mhiri Mégrine 2014 - Mégrine Riadh

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire le vendredi 20 novembre 2020 à 9 h au siège social à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des états financiers des exercices 2017, 2018 et 2019 ;

- Lecture des rapports des commissaires aux comptes des exercices 2017, 2018 et 2019 ;

- Approbation des opérations et conventions relevant de l'article 200 et suivant du code des Sociétés commerciales ;

- Quitus aux administrateurs ;

- Affectation des résultats des exercices 2017, 2018 et 2019 ;

- Démission d'un administrateur ;

- Renouvellement des mandats des administrateurs ;

- Renouvellement des mandats des Co-commissaires aux comptes ;

- Fixation du montant des jetons de présence ;

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

2020R02433SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire 2019

Société de Gestion de la Faculté Privée des Sciences Juridiques, d'Informatique et de Management de Nabeul

Société anonyme

Au capital de 2 000 000 DT

Siège social : Immeuble Hadidane, carrefour rue Hbib Karma et Avenue Ali Belhaouane 8000 Nabeul

RC : B516922014

MF : 1343155/G

Messieurs les Actionnaires de la Société sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire n°7 qui se tiendra le lundi 30 novembre 2020, à 12 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modalités et des délais de convocation de l'AGO

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2019

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2019

4. Approbation des dits rapports et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019

5. Affectation des résultats de l'exercice 2019

6. Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2019

7. Conventions réglementées conformément à l'art 200 du C.S.C et suivants

8. Fixation du montant des jetons de présence pour les administrateurs au titre de 2020.

9. Renouvellement des mandats des administrateurs 2020/2021/2022

10. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes 2020/2021/2022

11. Pouvoirs en vue des formalités.

2020R02442SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Polyclinique Chaambi S.A

S.A au capital de 6.650.000 Dinars

Siège social : Route Hassi El Frid Km 1 Kasserine

I.U : 1217424D

Le conseil d'administration de la société «Polyclinique Chaambi», convoque tous les actionnaires de la société en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le dimanche 29 Novembre 2020 à 12h au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Projet d'augmentation de capital social en numéraire.

- Modification des statuts.

- Délégation des pouvoirs au conseil d'administration.

- Questions diverses.

2020X01510SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Polyclinique Chaambi S.A

Société anonyme

Au capital de 6.650.000 Dinars

Siège social : Route Hassi El Frid Km 1 Kasserine

I.U : 1217424 D

Messieurs les actionnaires de la société «Polyclinique CHAAMSI» sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le dimanche 29 novembre 2020 à 10h au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire.

- Approbation de l'opération de l'augmentation de capital de 5.000.000 à 6.500.000 DT

- Approbation des états financiers et du rapport de gestion du conseil d'administration pour l'exercice 2019.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2019.

- Quitus aux administrateurs et au directeur général.

- Nomination des administrateurs pour les exercices 2020, 2021 et 2022

- Nomination / Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes

- Questions diverses.

2020X01511SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

POLYCLINIQUE MEIGNIE

SA au capital de 6.000.000 dinars

Siège social : Route de Mahdia km 1.5-32 av Habib Bougatfa - 3002 - Sfax

Matricule fiscal : 418420/W/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Polyclinique MEIGNIE sont convoqués à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 30 novembre 2020 à 12 h au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire.

- Lecture et Approbation du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2019.

- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes de l'exercice 2019.

- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019.

- Affectation du résultat de l'exercice 2019.

- Lecture et Approbation des conventions visées par l'article 200 du code des sociétés commerciales énoncées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

- Quitus aux administrateurs pour l'exercice de leurs missions au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

- Renouvellement du mandat des administrateurs.

- Fixation du montant des jetons de présence 2019.

- Questions diverses.

2020X01513SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

LINK DISTRIBUTION

S.A : Au capital de 301.020,000 Dinars

Siège social : Zl Poudrière 2 Sfax

Identifiant Unique : 1214663E/P/M/000

Mesdames et messieurs les actionnaires ainsi que le commissaire aux comptes de la société LINK DISTRIBUTION, sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra samedi 28 novembre 2020 à 9 heures du matin au siège de la société sis à la Z.I Poudrière 2 Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire,

2) Lecture du rapport général du commissaire aux comptes et du rapport de gestion relatifs à l'exercice 2019 et l'approbation de ce dernier,

3) Approbation des états financiers de l'exercice 2019,

4) Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation sur des conventions réglementées;

5) Quitus aux directeur général, président du conseil d'administration et des administrateurs pour la gestion de l'exercice 2019,

6) Affectation du résultat de l'exercice 2019,

7) Election des administrateurs de la société pour les exercices 2020, 2021 et 2022,

8) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2020, 2021 et 2022,

9) Questions diverses.

Les documents prescrits par la loi et destinés à la présente assemblée seront tenus au siège social à la disposition des actionnaires durant le délai légal.

2020X01539SANB3

Convocation à l'assemblée générale Mixte du 27/11/2020

Société VYND SOLUTIONS S.A.

Capital : 20.530 Dinars

Siège social sis au 15 rue des métaux, la Soukra - Ariana 2036

Identifiant unique : N°1435922H

Les actionnaires de la société Vynd Solutions sont Invités à assister à la réunion de l'assemblée générale mixte qui aura lieu le 27/11/2020 à 10 H au siège social de la société afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'augmentation du capital par compensation de créances et suppression du droit préférentiel de souscription.

2- Lecture et approbation du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'augmentation du capital et à la suppression du droit préférentiel de souscription

3- Augmentation de capital par compensation de créances certaine, liquide et exigible

4- Renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription

5- Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital

6- Modification corrélative des statuts

7- Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019

8- Lecture et approbation du rapport général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019

9- Examen et approbation des conventions réglementées

10- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019

11- Affectation du résultat relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019

12- Quitus aux administrateurs.

Tous les documents destinés à cette assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

2020402216SANB3

Convocation aux actionnaires

Arab Banking Corporation -Tunisie (ci-après "Bank ABC - Tunisie")

Société anonyme

Au capital de 68.000.000 DT

Siège social : ABC Building, Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac - Tunis

Tel : 71.86.18.61 - Fax : 71.86.09.21

email : abc.tunis@bank-abc.com

Identifiant Unique : 0577975B

Arab Banking Corporation Tunisie (ci-après «Bank ABC - Tunisie ») porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra le 8 décembre 2020 à 9h, au siège social de la Banque et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire :

1. Approbation des délais et des modalités de convocation de l'assemblée.

2. Lecture et approbation de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire.

3. Modification des Articles 3, 19, 31, 34, 35, 36, 37, 49, 50 et 51 des statuts de Bank ABC Tunisie.

4. Pouvoirs en vue des formalités.

2020402225SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

BAXEL TUNISIE S.A

Société anonyme

Au capital de 900.000 DT

Siège social : 28 rue des Entrepreneurs La Charguia II Ariana

Identifiant Unique : 1267372 L/A/M/000

Les actionnaires de la société «BAXEL TUNISIE» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le lundi 30 novembre 2020 à 11H du matin au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture el approbation du rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice clos au 31/12/2019

- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes de l'exercice 2019

- Approbation des conventions réglementées conformément aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice 2019

- Approbation des états financiers de l'exercice 2019

- Affectation des résultats de l'exercice 2019

- Quitus aux membres du conseil d'administration

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2020402228SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LA PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT TOURISTIQUE S.A.

P.I.T. S.A

Au capital de 4 800 000 DT

Siège social : 1, rue de Canada, 1002 Tunis

I.U : 425280H

Le Conseil d'Administration de La Société «LA Promotion de L'Investissement Touristique» P.I.T, SA convoque les actionnaires à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le samedi 28 Novembre 2020 à 10h, à l'Hôtel Majesty Golf, Hammamet, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire ;

2. Lecture et approbation du rapport annuel sur la gestion de la société relatif aux exercices 2014, 2015 et 2016 ;

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers arrêtés au 31/12/2014, 31/12/2015 et 31/12/2016.

4. Approbation des états financiers des exercices 2014, 2015 et 2016 et des conventions réglementées.

5. Affectation du résultat des exercices 2014, 2015 et 2016

6. Quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion des exercices 2014, 2015 et 2016

7. Renouvellement ou désignation des membres du Conseil d'administration pour les exercices 2017, 2018 et 2019.

8. Renouvellement ou désignation d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2017, 2018 et 2019.

9. Questions diverses.

2020402229SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LA PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT TOURISTIQUE S.A.

P.I.T. S.A

Au capital de 4 800 000 DT

Siège social : 1, rue de Canada, 1002 Tunis

I.U : 425280H

Le Conseil d'Administration de La Société «LA Promotion de L'Investissement Touristique» P.I.T, SA convoque les actionnaires à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le samedi 5 décembre 2020 à 10h à l'Hôtel Majesty Golf, Hammamet, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire ;

2. Lecture et approbation du rapport annuel sur la gestion de la société relatif aux exercices 2017, 2018 et 2019 ;

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers arrêtés au 31/12/2017, 31/12/2018 et 31/12/2019.

4. Approbation des états financiers des exercices 2017, 2018 et 2019 et des conventions réglementées.

5. Affectation du résultat des exercices 2017, 2018 et 2019

6. Quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion des exercices 2017, 2018 et 2019

7. Renouvellement ou désignation des membres du Conseil d'administration pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

8. Renouvellement ou désignation d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

9. Questions diverses.

2020402230SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

La Société UNIVERSAL TRADING SA

Capital social : 1.000.000 DT

Siège social : 19 Rue d'Allemagne, 1000, Tunis

MF : 033069CAM000

Le Conseil d'Administration de La Société Universal Trading S.A convoque les actionnaires à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 27 novembre 2020 à 9H au siège de la société sis au 19 Rue d'Allemagne Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire ;

2. Correction du résultat de l'exercice 2018

3. Lecture et approbation, le cas échéant, du rapport annuel sur la gestion de la société relatif à l'exercice 2019 ;

4. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 ;

5. Approbation, le cas échéant, des états financiers de l'exercice 2019 et des conventions règlementées.

6. Affectation du résultat de l'exercice 2019;

7. Quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2019;

8. Pouvoir pour accomplissement des formalités.

2020402231SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et l'assemblée générale extraordinaire

La Société Anonyme Immobilière du Nord de la Tunisie

«SAINT» S.A

Capital social de 80.000,000 TND

Siège social : 5, rue de Suède Tunis - Tunisie

R.C : B 1134041997

IV : 006175A

Le Conseil d'Administration de La Société Anonyme Immobilière du Nord de la Tunisie «SAINT» S.A convoque les actionnaires à assister à l'assemblée générale ordinaire et l'assemblée générale extraordinaire qui auront lieu le samedi 28 novembre 2020 respectivement à 10h et à 12 h au siège de la société «GENERAL IMMOBILERE DE L'AVENIR» - GIMA - SARL sis au 19 Rue d'Allemagne Tunis, pour délibérer sur les ordres du jour suivant :

Assemblée générale ordinaire à 10h :

1. Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire;

2. Lecture et approbation, le cas échéant, du rapport annuel sur la gestion de la société relatif à l'exercice 2019 ;

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 ;

4. Approbation, le cas échéant, des états financiers de l'exercice 2019 et des conventions règlementées ;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2019 ;

6. Quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2019 ;

7. Désignation ou renouvellement des membres du conseil d'administration pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

8. Pouvoir pour accomplissement des formalités.

Assemblée générale extraordinaire à 12h :

1. Prorogation le cas échéant de la durée de la société

2. Modification le cas échéant de l'article 5 des statuts de la société

3. Approbation le cas échéant de la mise à jour des statuts

4. Pouvoir pour accomplissement des formalités.

2020402232SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société "SICAR UNIVERSAL"SA

Société anonyme

Au capital de 11.500.000 DT

Siège social : 19 Rue d'Allemagne, Tunis

Identifiant unique : 1614429 X

Le Conseil d'Administration de La Société Sicar Universel S.A convoque les actionnaires à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 27 novembre 2020 à 11H au siège de la société sis au 19 Rue d'Allemagne Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire ;

2. Lecture et approbation, le cas échéant, du rapport annuel sur la gestion de la société relatif à l'exercice 2019 ;

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 ;

4. Approbation le cas échéant, des états financiers de l'exercice 2019 et des conventions règlementées ;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2019 ;

6. Quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2019 ;

7. Pouvoir pour accomplissement des formalités.

2020402233SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de Promotion Immobilière ELIMRANE

S.A au capital 7.000.000 D

2, rue Ibnou Koutaiba - cité Jardins 1082 El Mahrajène

R.C : B132271996

M.F : 033042/Q/A/M/000

Les Actionnaires de la Société de Promotion Immobilière ELIMRANE sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire qui se tiendra à son siège social au n°2, rue Ibnou Koutaiba - cité Jardins 1082 El Mahrajène - Tunis le lundi 30 novembre 2020 à 9h pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Distribution des dividendes de l'exercice 2019.

2020402234SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinale

M.F : 1487174/F

Tous les associés de la société Mutuelle de Services Agricoles «NAJAH» sont invités à assister à

l'assemblée générale ordinaire qui aura le 28 novembre 2020 à 10 Heures au siège de la société pour débattre de l'ordre du jour suivant :

- Examiner et approbation du rapport d'activité des exercices 2017, 2018 et 2019.

- Examiner et approbation des états financiers des exercices 2017, 2018 et 2019.

- Quitus aux administrateurs.

- Renouvellement de membres du conseil d'administration et fixation de leurs attributions.

- Nomination d'un commissaire aux comptes.

2020S01163SODB3

Assemblée générale ordinaire des exercices 2015 - 2016 - 2017

et assemblée générale extraordinaire

Société mutuelle de base de services agricoles "Ennouhoud" Beliana - El Amra - Sfax

1) Le président du conseil d'administration de la Société mutuelle de base de services agricoles "Ennouhoud" Beliana - El Amra - Sfax a l'honneur d'inviter tous les adhérents à participer à l'assemblée générale ordinaire des exercices 2015 et 2016 et 2017 qui sera tenue le jeudi 26 novembre 2020 à 9 heures et demi matin au siège de la Société mutuelle au sujet de l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport moral et financier et présentation des états financiers du conseil d'administration exercices 2015 - 2016-2017.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes exercices 2015 - 2016 - 2017.

- Discussion des rapports du conseil d'administration et approbation par l'assemblée générale (donner ou refuser le quitus aux administrateurs).

- Affectation des résultats des exercices 2015 - 2016 - 2017.

- Assainissement de la liste des adhérents.

- Election de la totalité des membres du conseil d'administration.

- Nomination du commissaire aux comptes 2018, 2019, 2020.

2) Le président du conseil d'administration a l'honneur aussi d'inviter tous les adhérents à participer à l'assemblée générale extraordinaire qui sera tenue au même jour et au même endroit à onze heures du matin au sujet de l'ordre du jour suivant :

- Voir la possibilité continuer activité de la Société mutuelle.

- Voir la possibilité d'arêter l'activité et décider la dissolution de la société mutuelle et nomination d'un liquidateur.

Observation :

- Le dépôt les candidatures des membres du conseil d'administration concernant seulement les adhérents débute mercredi 4 novembre 2020 jusqu'au lundi 16 novembre 2020 par lettre recommandée avec accusé de réception au nom du Président de la Société Mutuelle de Base de Services agricoles "Ennouhoud" Beliana 3087 El Amra.

- Les états financiers et les rapports seront mis à la disposition des adhérents 8 jours avant la date de l'assemblée générale.

2020X01549SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un acte de propriété

Mr Ahmed Ben Ahmed Bergaoui, titulaire de la CIN n°04015425 en date du 11/12/1996, déclare la perte de l'acte de Propriété n°03/8226 objet du titre foncier n°43808 Monastir. Une attestation de perte a été délivrée sous n°595.

2020S01153DIVD2

Location de 2 locaux commerciaux sis au marché municipal de Monastir

Sté D'ELEVAGE de Monastir - SA

Cité El Agba route de Khnis 5000 Monastir

Identifiant unique : 009021 V/P/M/000

En exécution de l'ordonnance rendue par Mme Wissem Nasr le juge d'entreprise du tribunal de première instance de Monastir le 30/10/2020; la société d'élevage de Monastir compte louer sous forme "d'une location gérance libre" avec maintien de la même activité (commerce de viandes) au plus offrant deux locaux commerciaux sis au marché municipal de Monastir portant le numéro 56 et 57 sous les conditions suivantes :

- Mise à prix de la location:

* FC n°56 : 12.000,000 dinars par an

* FC n°57 : 12.000,000 dinars par an

- Paiement de deux mois de caution + deux mois de location d'avance

- Période de location : 2 ans renouvelables

- Location d'un fonds des commerces avec éléments corporels et incorporels

- Dernier délai des offres lundi le 16/11/2020

- Visite tout les jours de 8h à 12h, informations et renseignements 29.452.878 ou 98.240.982.

Les offres sont à envoyer par poste recommandé avec accusé de réception, avec indication du numéro du magasin à louer, à l'administrateur judiciaire Mr Naoufel Bouzgarrou dont l'adresse est 11 avenue Tahar Sfar 4002 Sousse avec la mention "A ne pas ouvrir offre de la location du fonds de commerce sis marché municipal de Monastir".

2020S01175DIVD2

Avis

Ben Abdallah Fathi annonce qu'il possède un terrain de surface à 2500.75 m² à Sfax à la route Kadhalet effectuer par l'acte d'achat qui était fait le 5/7/2017 il a perdu le titre de propriété et il désire extraire une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 70 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2020X01512DIVD2

Perte de contrat de propriété

Je soussigné Moez Ben Ali Mansour CIN : 08192706, OMdA résident à Belyena El Amra Sfax.

J'ai perdu mon contrat objet d'un terrain de surface de 520 m² à Belyena El Amra à l'est Mohamed Mansour nord Ali Mansour ouest Mohamed Bel Haj Sud Khalifa Rkik l'opposition doit se faire durant 70 jours à partir de cette date au bureau de maître Chroudi Nassim Place 2 Mars Djebeniana.

2020X01517DIVD2

Avis

Madame Saïda Bayoudh annonce qu'elle possède un terrain de superficie 120.18 m² sise à la route de Tunis km 5 Sfax.

Son titre de propriété a disparu et elle désire se faire délivrer une 2ème copie originale.

Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Salah Feki 1 rue Mallek Sfax dans un délai de 70 jours de la parution de cet avis.

2020X01531DIVD2

Avis

Monsieur Nour Eddine Ben Sesi déclare par la présente qu'il a perdu l'acte de propriété d'une parcelle de 571.45 m² sise à la Route Manzel Cheker km 5 Sfax objet d'achat du 2/9/1999 acte notarié de Malek Medhioub et son assesseur d'où nécessité de rétablir une deuxième copie conforme, toute personne ayant droit doit se présenter au bureau du notaire maître Yessine Rebai à Sfax dans un délai ne dépassant pas 70 jours de cet avis.

2020X01536DIVD2

Avis

Madame Salwa Amouri annonce qu'elle possède un terrain de superficie de 208.75m² sis route de Mahdia Sakiet Eddair Sfax effectué par l'acte de partage daté le 17 mai 1985 enregistré à Sfax le 7 octobre 1985 n°3963 devant deux notaires Mohamed Kray et Mahmoud Meziou et elle a perdu le dit titre de propriété et elle désire se faire délivrer une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Maître Abdennadher Mohamed Sadok à la route de Mahdia km6 Sakiet Eadair Sfax et ce dans un délai de 70 jours à partir de la date de l'apparition de cet avis.

2020X01545DIVD2

Avis

Ahmed Aicha annonce qu'elle possède une maison sise à cité Kallebin Kerknah Sfax son titre de propriété a disparu elle veut avoir un extrait de cet acte original tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Agrebi Souad à Sfax dans un délai de 70 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2020X01546DIVD2

Avis

Salemi Nejia annonce qu'elle possède un terrain sis à la route Tunis Rue Ibn Kholdoun Sekit Ezzit Sfax son titre de propriété a disparu elle veut avoir un extrait de cet acte original tout contestant devra s'adresser au bureau de notaire Agrebi Souad à Sfax dans un délai de 70 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2020X01547DIVD2

Avis

Le syndic de faillite de la société en faillite "SOTUFCA" (MF 0927260V) met en vente :

- Un lotissement bâtis surface totale 5000 m² (le bâtis est une usine de fabrication de filtres) située à la zone industrielle de Gbollat Gouvernorat de Béja (Cahier de charge n°1).

- Un ensemble de machines et de matériels : des tours, des machines et matériel pour la fabrication des filtres à usage mécanique, un stock de filtres fini et matières premières du matériel informatique et matériels de bureau (cahier de charges n°2).

Conformément à l'autorisation délivrée par le Tribunal de première instance de Béja dans l'affaire n°42.

Les personnes qui désirent participer à l'acquisition de chaque cahier de charges doivent soumettre leurs offres au plus tard le 02 décembre et 2020.

Le retrait des cahiers des charges relatifs se fait au bureau du syndic de faillite Mr Naim Kaabi, situé dans l'appartement A24, Immeuble ZARRAD, Lac 2, 1053, Tunis (Téléphone : 71 198 446) contre le paiement de (cent) 100 dinars non remboursables pour chaque cahier des charges.

2020402213DIVD2

Perte du titre bleu

Je soussigné Ali Ben Chedly Ben Youchaa, titulaire de la C.I.N. n°00310239 avoir perdu le titre bleu n° 3851 du 11 septembre 2006 objet du titre foncier 141181 Tunis situé à la Cité El Minaa le Kram gouvernorat de Tunis après avoir signé une déclaration sur l'honneur à l'arrondissement municipale du Kram plage le 21 juillet 2020.

2020402226DIVD2

تعاونية التأمين للتعليم
Mutuelle Assurance de l'Enseignement

La Mutuelle Assurance de l'Enseignement, assureur de la famille et de l'entreprise
Plus de 50 ans au service de ses adhérents

Les Etats Financiers au 31/12/2019

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE	Opérations Brutes	Cessions/Rétrocessions	Opérations Nettes	Opérations Nettes
	31/12/2019			31/12/2018
Primes acquises	108 465 839	14 943 447	93 522 392	87 648 777
Produits de placements alloués,transférés de l'état de résultat	15 391 661	0	15 391 661	14 480 979
Autres produits techniques	5 952 213	0	5 952 213	639 294
Charges de sinistres	61 951 436	-2 169 083	64 120 520	73 829 549
Variation des autres provisions techniques	13 340 528	0	13 340 528	-481 160
Frais d'exploitation	28 330 083	5 180 973	23 149 110	24 807 752
Autres charges techniques	14 483 343	0	14 483 343	3 301 488
TOTAL	**11 704 323**	**-11 931 557**	**-227 234**	**1 311 420**

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANC	Opérations Brutes	Cessions/Rétrocessions	OpérationsNettes	Opérations Nettes
	31/12/2019			31/12/2018
Primes émises et acceptées	6 077 007	84 932	5 992 076	5 826 706
Reprise de corrections de valeur sur placements	0	0	0	0
Charges de sinistres	3 851 549	33 922	3 817 627	2 900 075
Variation des autres provisions techniques	-1 376	0	-1 376	-736 740
Frais d'exploitation	1 061 741	11 208	1 050 533	1 616 131
Charges de gestion des placements, y compris les charges d'in	0	0	0	0
Produits de placements alloués,transférés à l'état de résultat non technique	1 672 694	0	1 672 694	1 499 773
TOTAL	**-507 601**	**-39 801**	**-547 402**	**547 467**

تعاونية التأمين للتعليم
Mutuelle Assurance de l'Enseignement

La Mutuelle Assurance de l'Enseignement, assureur de la famille et de l'entreprise
Plus de 50 ans au service de ses adhérents

Les Etats Financiers au 31/12/2019

(EN DINARS)

ACTIF DU BILAN	Montant brut	Amort. & Provisions	Montant net	Montant net Au
	31/12/2019			31/12/2018
Actifs incorporels	1 990 765	1 542 640	448 125	380 169
Actifs corporels d'exploitation	15 648 994	10 804 183	4 844 811	3 208 089
Placements	402 727 578	21 731 484	380 996 095	372 755 370
Part des réassurreurs dans les provisions techniques	15 689 797	0	15 689 797	16 258 024
Créances	51 057 755	21 595 894	29 461 861	21 507 382
Autres éléments d'actif	36 065 622	2 164 282	33 901 340	30 461 089
TOTAL	**523 180 511**	**57 838 483**	**465 342 029**	**444 570 121**

PASSIF DU BILAN	Montant net Au	Montant net Au
	31/12/2019	31/12/2018
Capitaux propres		
Capitaux propres avant résultat	95 371 265	89 404 941
Résultat de l'exercice	3 504 914	5 254 947
Capitaux propres avant affectation	98 876 179	94 659 888
Passif	**366 465 850**	**349 910 234**
Provisions pour risques & charges	6 721 014	4 600 660
Provisions techniques brutes	304 454 516	294 286 855
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	15 689 797	16 258 024
Autres Dettes	19 207 868	17 807 955
Autres passifs	20 392 655	16 956 740
TOTAL	**465 342 029**	**444 570 121**

Pour la légalisation de la signature : le président de la municipalité

ISSN 0330.9258

Certifié conforme : le président directeur général de l'I.O.R.T.

2020R02434BCFA5

تعاونية التأمين للتعليم
Mutuelle Assurance de l'Enseignement

La Mutuelle Assurance de l'Enseignement, assureur de la famille et de l'entreprise

Plus de 50 ans au service de ses adhérents

Les Etats Financiers au 31/12/2019

ETAT DE RESULTAT	31/12/2019	31/12/2018
Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	-227 234	1 311 420
Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie	-547 402	547 467
Produits des placements	27 229 771	25 584 133
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie	1 672 694	1 499 773
Charges des placements	4 819 957	4 748 395
Produits de placements alloués,transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	15 391 661	14 480 979
Autres produits non techniques	2 261 428	1 591 554
Autres charges non techniques	1 487 536	1 111 550
Résultat provenant des activités ordinaires	**8 690 103**	**10 193 422**
Impôts sur le résultat	4 944 402	4 728 535
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	**3 745 701**	**5 464 887**
Gains extraordinaires	0	0
Pertes extraordinaires	0	0
Résultat net de l'exercice	**3 745 701**	**5 464 887**
Effets des modifications comptables	-240 788	-209 941
Résultat net de l'exercice après modification comptable	**3 504 914**	**5 254 947**

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE	31/12/2019	31/12/2018
Flux de trésorerie provenant des activités de l'exploitation	4 319 869	16 478 624
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-7 828 563	-13 372 257
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	711 377	3 629 141
Variation de la trésorerie	**-2 797 317**	**6 735 508**
Trésorerie du début de l'exercice	**13 956 248**	**7 220 739**
Trésorerie de la fin de l'exercice	**11 158 931**	**13 956 248**